



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 6 octobre 2022 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Guillaume Pilloud
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

07 / 2022

La séance est précédée de la conférence « Plan climat : des enjeux globaux vers l'action locale » par M. Benoît Frund, vice-recteur pour la transition écologique de l'Université de Lausanne.

1. Appel

80 personnes présentes, 18 personnes absentes, dont 1 sans excuse (Alexandre Vallotton).

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président apporte les modifications suivantes :

Point 7 : Nomination de deux membres à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en remplacement de feu M. Jorge Maldonado (VL) et de M. Nicolas Cordonier (UDC)

Point 7bis : Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du SIGE en remplacement de Mme Sarah Dohr (VL)

Point 8bis : Rocade à la commission des finances pour le groupe En Avant Vevey

Point 8ter : Rocade à la commission de l'environnement et de l'énergie pour le groupe En Avant Vevey

Point 8quater : Rocade à la délégation variable du SIGE pour le groupe En Avant Vevey

En l'absence de l'interpellateur, le point 21 est reporté à la prochaine séance. Au niveau des motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, trois objets sont annoncés :

- Postulat de M. M. Bertschy « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien »
- Interpellation de M. S. Ansermet « Gros consommateurs communaux d'électricité et marché libre »
- Interpellation de M. P. Butty « Vevey a mal à sa permanence médicale »

M. J. Christen suggère que le point 19 soit reporté à la prochaine séance pour être traité avec la réponse au postulat de M. Colin Wahli « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? ».

M. A. Gonthier remarque qu'on a d'une part un préavis dont le but est de savoir si la Municipalité a répondu ou pas au postulat, d'autre part une communication municipale qui présente le contenu du plan climat et sur laquelle il n'y a pas de décision ni de discussion. Les deux objets ne sont à son avis pas directement liés.

M. C. Wahli pense qu'il peut être intéressant de traiter la communication avant la séance de la commission qui doit statuer sur la réponse à son postulat.

M. J. Christen ajoute qu'il s'agit d'un document conséquent et que le Conseil a eu relativement peu de temps pour l'examiner, raison pour laquelle il trouve plus sage de le traiter lors de la prochaine séance. Mais il ne tiendra ombrage à personne si le Conseil refuse sa proposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair sur le report du point 19 à la prochaine séance. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que cette proposition est refusée par 37 voix contre 27 (8 abstentions). Au vote final, l'ordre du jour est accepté à une très large majorité (2 abstentions), tel que modifié.

3. Correspondance

- Sur les sièges, budget 2023 du Fonds culturel Riviera (2022/P28)
- Lettres de la Municipalité qui demande une prolongation de délai réglementaire à la séance du 17 novembre 2022 pour répondre aux interpellations de Mme J. Minacci - DA/Interpartis « Urgence climatique et énergie : garder le cap et ne pas céder à la panique » et de M. S. Molliat « 1er Août, fête qui rassemble ou qui divise ? »
- Lettres de MM. N. Cordonier et F. Pasche annonçant leur démission respective du Conseil communal. Leur remplacement interviendra lors de la prochaine séance

4. Communications du Bureau

Nous avons appris le décès, le 13 septembre, de M. Jorge Maldonado, du groupe Vevey Libre, membre de la délégation veveysanne au Conseil intercommunal Sécurité Riviera et ancien conseiller communal. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022

M. J.-M. Roduit remarque qu'il n'a pas reçu le procès-verbal avec les documents de la séance. *(Il lui est rappelé que le procès-verbal n'est plus transmis sous forme papier ; il est disponible sur le site internet de la Ville)*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022 est adopté à une très large majorité (un avis contraire), avec remerciements à la secrétaire.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Cyril Gros (da.)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Colin Pahlisch, né le 12 septembre 1986 et domicilié au quai de l'Arabie 3, en remplacement de M. Cyril Gros (da), démissionnaire

7. Nomination de deux membres à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en remplacement de feu M. Jorge Maldonado (VL) et de M. Nicolas Cordonier (UDC)

Les candidatures de Mmes S. Dohr et A. Verdan sont présentées.

Sans autre proposition, Mmes Sarah Dohr (VL) et Ariane Verdan (UDC) sont nommées tour à tour membres à la délégation variable du Conseil intercommunal Sécurité Riviera de manière tacite et par acclamation.

7bis Nomination d'un membre suppléant à la délégation variable du SIGE en remplacement de Mme Sarah Dohr (VL)

La candidature de M. E. Bays est présentée.

Sans autre proposition, M. Eric Bays est nommé membre suppléant à la délégation variable du SIGE de manière tacite et par acclamation.

8. Rocade à la commission de gestion pour le groupe En Avant Vevey

Mme K. Römer, actuellement suppléante, est proposée comme membre, Mme M. Ghorayeb devient suppléante.

Sans autre proposition, Mmes Karine Römer et Marianne Ghorayeb sont nommées respectivement membre et membre suppléante à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

8bis Rocade à la commission des finances pour le groupe En Avant Vevey

Mme M. Ghorayeb, actuellement suppléante, est proposée comme membre, M. O. Ghorayeb devient suppléant.

Sans autre proposition, Mme Marianne Ghorayeb et M. Oliver Ghorayeb sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission des finances de manière tacite et par acclamation.

8ter Rocade à la commission de l'environnement et de l'énergie pour le groupe En Avant Vevey

La candidature de Mme N. Garçon est proposée en remplacement de M. O. Ghorayeb.

Sans autre proposition, Mme Nathalie Garçon est nommée membre suppléante à la commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite et par acclamation

8quater Rocade à la délégation variable du SIGE pour le groupe En Avant Vevey

Les candidatures de Mme N. Garçon, actuellement suppléante, est présentée comme membre en remplacement de M. S. Vlajic, M. N. Berardocco est proposé comme membre suppléant.

Sans autre proposition, Mme Nathalie Garçon et M. Nicolino Berardocco sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la délégation variable du SIGE de manière tacite et par acclamation.

9. Information au Conseil communal par ses représentant-e-s au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels**a) Postulat de M. M. Bertschy « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien »**

M. M. Bertschy donne lecture de ce postulat, soutenu par les groupes PLR, Les Vert.e.s, PS, Le Centre/Vert'libéraux, En Avant Vevey, Décroissance-Alternatives et par diverses organisations de la société civile et dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il demande un renvoi direct en Municipalité.

Mme E. Lopez trouve que ce postulat est une brillante idée pour contribuer à faire vivre le label « Ville d'Images » dans notre ville toute l'année et sous des formes multiples. L'art urbain en est une et Vevey en est déjà très riche, continuons ! De tels espaces contribueraient à quelque chose qui est cher à da., à savoir la réappropriation de l'espace public par les citoyens et les citoyennes, en particulier par les jeunes, puisque le Conseil communal s'est effectivement prononcé en faveur d'une politique de la jeunesse extramurale en refusant un centre de jeune à Vevey. Le postulat ouvre des perspectives très intéressantes sur ce terrain-là. Offrir des espaces d'expression dans la rue, c'est favoriser la participation culturelle, c'est-à-dire le fait de promouvoir l'accès à la culture du plus grand nombre et l'expression culturelle du plus grand nombre. C'est d'une part offrir aux citoyennes et citoyens des œuvres à ciel ouvert vivantes, car ces espaces vivent au gré des gens qui y font des choses, d'autre part cela permet à d'autres personnes de faire, montrer, créer des choses. C'est d'autant plus une bonne chose que la participation culturelle est l'un des trois axes prioritaires du message culturel 2021-2024 de la Confédération. Par rapport à la question de la soupape de sécurité, da. ne doute pas qu'une telle initiative puisse avoir un impact positif sur la dégradation du patrimoine. S'inspirer d'exemples comme Lausanne plutôt que Genève semble sage pour atteindre ces objectifs. L'histoire du graffiti et des arts urbains est liée à une forme d'expression visant à casser des codes, à sortir du cadre. Avec ce soutien, da. ne souhaite pas tuer cette essence (cela ne marcherait de toute manière pas), mais cela aurait peut-être l'avantage de sensibiliser les plus jeunes aux questions de protection du patrimoine. Pour toutes ces raisons, elle invite le Conseil à soutenir ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. B. Schobinger explique que le groupe UDC n'a pas co-signé ce postulat parce qu'il y voit quelques petites lacunes. Mettre un mur à disposition pour des graffitis, est-ce un besoin ? Il ne peut y répondre, mais pourquoi pas ? On veut que la Ville fasse des actions, coordonne des activités, mais les services sont déjà bien occupés ; nul besoin d'en rajouter. Ce qui le dérange, ce n'est pas le graffiti, qui peut être qualifié d'art urbain, ce sont les tags que l'on voit fleurir régulièrement. Qu'on applique pour ces tags-là le principe du carreau cassé, à savoir qu'ils doivent être immédiatement effacés. Voilà pourquoi il ne soutient pas ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très large majorité (trois avis contraires et six abstentions).

b) Interpellation de M. S. Ansermet « Gros consommateurs communaux d'électricité et marché libre »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Molliat, municipal, répond qu'aucune négociation n'est en cours, puisque la stratégie est déjà fixée et les contrats signés. Le problème qu'on a eu lors de l'exercice précédent, c'est qu'en fait les dix contrats (un par site), qui avaient été conclus sur plusieurs années, se terminaient tous en même temps. C'est le marché au moment où

l'on négocie les contrats qui détermine le prix et quand tout se termine au même moment, c'est évidemment une prise de risque. C'est le problème que nous avons pour l'année prochaine, mais qui va se régler pour les années suivantes. Nous avons en effet changé de stratégie d'approvisionnement, en séparant les dix sites en trois paquets de volume énergétique égal. On a conclu un premier contrat d'un tiers sur 2023, le 2ème tiers sur 2023-2024 et le 3ème sur 2023-2024-2025, ce qui fait qu'à partir de l'année prochaine, seul un tiers des contrats devront être renouvelés. Cela permet de lisser le risque. On prend un tiers du volume électrique et l'on renégocie le contrat chaque année sur trois ans, ce qui nous laisse la possibilité de profiter des opportunités en suivant le marché, sachant qu'on peut prendre un contrat pour l'année suivante n'importe quand dans l'année. Les contrats pour 2024 et 2025 sont clairement plus avantageux que ceux de 2023 (plusieurs centaines de milliers de francs d'économies par rapport à 2023). 2) Des possibilités de sortir du marché libre sont-elles envisagées ? À l'heure actuelle, c'est légalement impossible de revenir au marché régulé selon l'art. 6, al. 1 ApEI et l'art. 11, al. 2 de l'OApEI, qui précise que toute sortie est définitive. Il y a peut-être des débats pour revoir la législation, mais ce n'est en l'état pas possible. 3) Les entités publiques communales qui s'approvisionnent sur le marché européen libre sont-elles réellement fournies en électricité certifiée ? Lorsqu'un producteur produit un kWh et l'injecte dans le réseau, il le déclare à l'Office fédéral de l'énergie par son entité Pronovo, qui fournit les certificats. Quand vous achetez un certificat de production, vous achetez la garantie qu'un kWh a été produit de cette source. Évidemment que le kWh que vous recevez n'a pas de couleur, mais on a la garantie que l'équivalent a été injecté dans le réseau. À Vevey, comme nous n'avons que des certificats de garanties « Naturmade Star » fournis par Romande Énergie (hydraulique, solaire et éolien exclusivement suisse), nous pouvons certifier que l'équivalent de notre volume de consommation total annuel des bâtiments communaux a été injecté sur cette même période dans le réseau à partir de production renouvelable suisse. 4) Les entités publiques (Musée Jenisch, collèges, etc.) ont profité pendant plusieurs années de tarifs très bas ; une évaluation des avantages financiers dont elles ont bénéficié pendant ce temps est-elle possible ? C'est très difficile de comparer les prix du marché libre obtenus par rapport au marché régulé, car le fonctionnement et la périodicité ne sont pas les mêmes. En effet, les prix du marché régulés sont lissés sur plusieurs années contrairement au marché libre dont les prix dépendent de l'état des marchés à la conclusion du contrat. Le prix libre est immédiat, alors que les prix régulés sont une moyenne sur plusieurs années. Le marché captif a du retard sur les prix du marché, alors que le marché libre a de l'avance. Cela signifie que si les prix redescendent l'an prochain, les prix du marché libre vont descendre d'autant, alors que les prix régulés continueront de monter. 5) Dans le privé également, les entreprises qui ont choisi de se tourner vers le marché ouvert à la concurrence se trouvent dans des situations catastrophiques ; est-ce le cas dans notre commune ? Il est là aussi difficile de répondre précisément, parce qu'on ne connaît pas les chiffres des entreprises. Cela dépend de la période et de la durée pour laquelle les contrats ont été conclus. Celles qui avaient des contrats arrivant à échéance cette année ou l'an passé connaissent le même problème de hausse massive des tarifs électriques. À elles de mettre en place une stratégie de lissage si elles ont plusieurs sites. Dans ce contexte, il invite les entreprises à faire usage des outils communaux à leur disposition, notamment le FEDD, pour mettre en place rapidement des économies d'énergie. Vu la spécificité et la complexité du sujet, si une explication plus approfondie, voire une présentation est souhaitée sur l'un ou l'autre point, il propose de le faire devant la commission de l'environnement et de l'énergie.

M. S. Ansermet remercie la Municipalité pour ces réponses très complètes. Il approuve la proposition d'en reparler à la commission de l'environnement et de l'énergie. Concernant les certificats de garantie, est-ce que la production qui se fait ailleurs qu'en Suisse est contrôlée ? Pour la stratégie de lissage, est-ce que cela signifie que l'année prochaine ou dans deux ans les hausses seront moins fortes ?

M. P. Molliat a parlé uniquement des certificats que la commune a choisi d'avoir et qui sont des certificats suisses. Dans le cadre de l'Union européenne, cela dépend des pays, mais il y a aussi un système de certification. Le but d'un lissage est de diminuer un risque, cela ne signifie pas que c'est plus ou moins cher. Dans un marché qui fluctue, au lieu d'avoir la hausse des prix en une fois, on la lisse sur trois ans. Cela vaut pour les hausses et les baisses. Cela ne veut pas dire qu'à la fin sur le total on va payer plus ou moins cher, mais on n'aura pas, comme l'année prochaine, un million de plus au budget ; on aura une hausse beaucoup plus lisse et un risque mieux géré qui évite des effets soudains et imprévisibles sur la trésorerie.

M. P. Chiffelle émet le vœu que des réponses détaillées aux questions pertinentes soulevées par l'interpellateur soient fournies à la commission des finances, qui va prochainement commencer à délibérer sur le budget 2023. Quelle est la part de contrats qui nous lient depuis avant que la présente Municipalité soit en fonction, quel impact cela a sur les années 2022, 2023 et 2024 ? M. le Municipal a mentionné l'art. 6 ApEI dans sa réponse. Cet article parle des consommateurs captifs, alors que la réponse concernait le marché libéralisé.

M. A. Gonthier aimerait savoir si l'on peut imaginer que la Confédération intervienne politiquement et édicte des limites à l'augmentation des prix non libres ?

M. S. Ansermet croit savoir que les prix sont surveillés par un organisme de la Confédération. Les distributeurs d'électricité ne peuvent pas fixer les prix sans autre.

M. P. Molliat pense qu'il est envisageable de transmettre des indications ou documents supplémentaires à la commission des finances, mais les prix pour l'année prochaine sont déjà intégrés dans le budget. La Ville de Vevey a mis une dizaine de sites sur le marché libre il y a un peu moins d'une décennie, soit deux Municipalités en arrière. Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, on n'en a pas sorti d'autres. L'art. 11, al. 2 de l'OApEI cite les clients captifs, mais il y a une petite phrase anodine qui dit que l'ensemble des clients est captif tant qu'ils n'ont pas choisi d'utiliser leur droit d'accès au réseau. Cette petite phrase donne en fait le lien sur l'autre article qui approfondit la question, c'est-à-dire qu'à partir du moment où vous avez usé de votre droit de sortir du marché captif, qui vous est octroyé si vous consommez sur une année plus de 100'000 kWh sur un site, vous sortez du monopole et vous n'avez plus le droit d'y revenir. Il aimerait beaucoup faire de la politique fédérale sur ces questions-là, qui dépasse les compétences communales. Pour ce qui est du marché libre, c'est le surveillant des prix qui contrôle ce qui se passe. Pour le marché captif, la loi sur l'approvisionnement sur l'énergie décrit très précisément le calcul et les composantes possibles dans les prix de l'énergie. Le marché captif est complètement cadré politiquement, c'est un monopole. Pour interagir par rapport à cela, il faut donc une intervention au niveau fédéral.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. S. Ansermet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.

11. Préavis sur utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 720, sis à la rue Sainte-Claire 8, rue de la Valsainte 9, à Vevey (2022/P25)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

12. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Colin Wahli intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » (2022/RP26)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u> :	da.	Mme	Hélène Gandar
<u>Membres</u> :	da.	M.	Jérémy André
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PLR	M.	Pierre-Alexandre Fürst
	PS	Mme	Monique Gavin
	PLR	Mme	Claire Mollet
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	Verts	M.	Colin Wahli
	Verts	Mme	Valérie Zonca
<u>Suppléants(es)</u> :	PS	Mme	Céline Amiguet
	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	VL	Mme	Marie-Anna Carteron
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	Mme	Diane von Gunten

13. Préavis sur Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2023 (2022/P27)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

14. Rapport sur rapport-préavis en réponse à la motion de M. Ambroise Méan (PLR) « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque » (2022/RP20)

Rapport : M. Vincent Matthys

M. M. Vidoz remercie la Municipalité pour sa réponse sur le fond. Sur la forme, la motion demande l'introduction d'une taxe payante pour la bibliothèque, alors qu'on répond par une gratuité totale. Il aurait fallu à son avis rédiger un contre-projet, ce qui ne ressort pas de la réponse de la Municipalité.

Mme A. Melchior, municipale, indique que les conclusions s'articulent sur deux niveaux. Il s'agit d'abord de répondre au motionnaire sur l'idée d'implémenter un abonnement annuel de fr. 24.--. Après les analyses réalisées

par le service, la Municipalité souhaite ouvrir la question de la gratuité totale de la bibliothèque. La question de la taxe d'inscription de fr. 10.-- pour chaque usager et usagère sera traitée par voie budgétaire au mois de décembre. Pour le moment, il s'agit pour le Conseil de décider s'il souhaite ou non l'implémentation d'un abonnement annuel de fr. 24.--, qui impliquerait l'abandon de la taxe d'inscription.

M. J. Christen pense que le Conseil a probablement commis une erreur en acceptant ce texte sous forme de motion. Il s'agissait plutôt d'un postulat dès lors que c'est de compétence de la Municipalité. Mais il est vrai que la forme de cette réponse est particulière et la Municipalité aurait pu préciser dans son texte qu'elle ne pouvait y répondre sous forme de motion, dès lors que la forme n'était pas la bonne.

M. A. Gonthier rappelle que la Municipalité doit évidemment répondre sur le sujet de la motion, mais qu'elle a une grande liberté de réponse et que ce n'est pas du tout contradictoire de répondre à l'inverse des désirs exprimés par le motionnaire. La Municipalité est obligée de formuler un contre-projet dans le cas d'un projet de décision (préavis déjà rédigé par l'auteur) si elle n'est pas d'accord avec la proposition. Il y a trois formes d'initiatives réglementaires de la part du Conseil communal à l'égard de la Municipalité : le postulat pour les choses qui sont de compétence municipale, la motion pour quelque chose qui aboutit à une décision de compétence du Conseil, et le projet rédigé, qui est déjà quasiment une décision toute mâchée par son auteur.

M. Ph. Herminjard se dit quelque peu déçu de la réponse à cette motion, qui n'aurait certes peut-être pas dû en être une. Sur le fond, toute prestation a une valeur. Si l'on donne tout, malheureusement on perd la notion de valeur des choses. La motion telle qu'elle était présentée restait vraiment dans des niveaux financiers accessibles pour toutes et tous. Le PLR regrette donc amèrement cette appréciation de la politique sociale menée à Vevey.

M. B. Schobinger rappelle qu'une motion est contraignante pour la Municipalité. C'est ici de pure compétence du Conseil, puisqu'il s'agit de mettre une ligne au budget pour une finance d'inscription. Mais si le PLR ne s'offusque pas de la forme et que le Conseil accepte les conclusions du préavis, il ne s'y opposera pas plus que cela. Sur le fond, offrir la gratuité à l'information est très important. Il regrette toutefois que l'on renonce aux amendes. Lorsqu'on emprunte un livre et qu'on le rend en retard, privant de fait un autre usager d'une information très importante, une amende symbolique est nécessaire.

M. L. Lavanchy revient sur les propos de M. Ph. Herminjard, selon qui ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Une place de parc gratuite n'ayant aucune valeur, il gage que l'intéressé ne recherche que des places avec horodateurs... Plus sérieusement, la bibliothèque est un service public, qui doit être le plus accessible à tous. C'est un message politique, un message d'intégration. Il y a donc un choix politique à faire. Pour quelques-uns, la taxe d'inscription est une barrière financière, pour beaucoup c'est une barrière symbolique. Casser ces barrières, c'est une de nos tâches à nous, qui n'avons payé personne pour siéger ici. Offrir la gratuité d'un service public, c'est donc exactement ce que nous devons faire, et chacune, chacun, quelles que soient ses barrières financières ou psychologiques, doit y trouver une porte ouverte.

M. P. Butty a entendu lundi matin à la RTS une émission consacrée aux frais que les bibliothèques font payer à leurs usagers, y compris les amendes, en cas de retard par exemple. Il semble que la tendance va dans le sens de ce qui a été dit dans le préavis, à savoir la gratuité, et que partout où cela est pratiqué, la fréquentation des bibliothèques et l'usage qui est fait des livres qui s'y trouvent ont augmenté. Vevey suit donc la tendance actuelle. La motion date d'il y a près de trois ans ; les choses ont évolué depuis et les comparaisons qui étaient faites à l'époque ne sont peut-être plus tout à fait valables aujourd'hui. Il faut aussi tenir compte de cela.

M. P. Bertschy revient sur l'affirmation selon laquelle la bibliothèque sera gratuite. Certes, on pourra venir chercher des livres gratuitement, mais l'achat des livres ou les salaires du personnel ne seront pas gratuits ; ils seront financés par les impôts. Il est donc faux de dire que ce sera gratuit. Il a lui aussi entendu l'émission de la RTS. Ce que M. P. Butty ne dit pas, c'est qu'effectivement Gland ne met plus d'amendes, mais si vous ne rendez pas le livre, vous devez le payer.

M. K. El Khalifa rappelle que le rapport précise bien que la grande majorité du budget de la bibliothèque est déjà financée par les impôts.

M. Ph. Herminjard remarque que M. L. Lavanchy lui fait un mauvais procès. Il compare des pommes et des poires. Il n'y a bientôt plus de zones de parking gratuit à Vevey et personne ne l'a jamais vu calicot au-dessus de la tête pour se plaindre d'un parking non gratuit. Il faut donc cesser ce genre d'attaques.

M. P. Chiffelle salue la qualité exceptionnelle de ce préavis, son caractère extrêmement fouillé et l'analyse de tous les enjeux qu'il contient. Sur la forme, le motionnaire ne peut s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il demandait à la Municipalité d'étudier l'implémentation d'un abonnement annuel payant pour les membres de la bibliothèque communale. Ce qu'elle a fait de manière brillante, certes avec une conclusion totalement inverse. S'adressant au PLR, il rappelle que l'école est aussi payée par les impôts et personne ne conteste qu'elle soit publique et gratuite. C'est

justement la réflexion qu'un certain nombre de personnes entendent mener à Vevey s'agissant de l'accès à la culture en général. Le Conseil aura certainement l'occasion d'en reparler concernant les musées en particulier ; il garde donc ses arguments pour la discussion probablement nourrie qui aura lieu à cette occasion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 20/2022 du 18 juillet 2022, concernant la réponse à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Ambroise Méan, au nom du groupe PLR, intitulée « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque ».

15. Rapport sur modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (2022/P21)

Rapport : M. Alain Gonthier

M. le Président rappelle qu'il n'est pas possible d'amender le préavis, uniquement de l'accepter ou le refuser.

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 21/2022 de la Municipalité du 15 août 2022 sur la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve ;
2. d'adopter le Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve, ainsi que ses annexes 1 et 2.

16. Rapport sur demande de révision des estimations fiscales des immeubles sur le territoire veveysan (2022/P22)

Rapport : M. Stéphane Modoux

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois avis contraires et sept abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 22/2022, du 22 août 2022, concernant la demande de révision des estimations fiscales des immeubles situés sur le territoire veveysan,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à déposer une requête auprès du Conseil d'État demandant la révision générale des estimations fiscales des immeubles situés sur le territoire veveysan.

17. Rapport sur arrêté communal d'imposition pour l'année 2023 (2022/P23)

Rapport : M. Martino Rizzello

Mme S. Marques remarque qu'avec une inflation qui prend l'ascenseur, les prix des matières premières qui grimpent et une incertitude face à l'avenir, le groupe PLR apprécie qu'une hausse du taux d'imposition ne soit pas à envisager aux yeux de la Municipalité. Néanmoins, nous devrions faire mieux pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens et concitoyennes. Une légère baisse d'impôts aurait été la bienvenue pour alléger un peu les charges des contribuables. Cependant, le PLR se dit aussi conscient que l'administration communale fait beaucoup d'efforts pour diminuer les coûts et il l'en remercie. Dans un contexte économique des plus tendus, avec des projections incertaines des coûts qui seront répercutés sur le contribuable et puisque la Municipalité n'envisage pas de baisse d'impôts, le PLR s'abstiendra sur ce vote.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un certain nombre d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 23/2022, du 22 août 2022, concernant l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2023,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2023, selon projet joint au préavis n° 23/2022 et de le soumettre à la ratification de la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS) en vue de son entrée en vigueur, le 1er janvier 2023.

18. Rapport sur demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026 (2022/P24)

Rapport : M. Colin Wahli

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 24/2022, du 22 août 2022 concernant la « Demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de l'administration communale entre 2023 et 2026 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'946'000.- pour financer le renouvellement du parc des véhicules et de machines de l'administration communale entre 2023 et 2026 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2, en fonction du type et de l'usage des véhicules ainsi que des montants réellement dépensés chaque année.

Communications de la Municipalité, notamment :

19. Plan climat veveysan (2022/C18)

M. P. Bertschy se dit interpellé par le fait que tout le monde a reçu ce document de près de 300 pages par la poste. À fr. 5.50 le timbre, cela a un coût. On nous dit qu'il faut économiser ; montrons l'exemple. On a déjà plusieurs fois parlé des luminaires de la salle du Conseil, mais on n'a jamais rien fait. Certes, cette salle est historique, mais imprimer des pavés comme le plan climat sans agir concrètement ne sert à rien.

M. B. Schobinger remarque que les ampoules de la salle du Conseil sont des LED, même s'il admet qu'il y en a beaucoup. On peut aussi arrêter les retransmissions télévisées, qui nécessitent de l'éclairage. Il remercie la Municipalité pour ce document très fouillé, étayé, copieux. Il est vrai que donner une réponse sur ce plan climat dans l'immédiat est prématuré. L'UDC reviendra sur le sujet dans le cadre d'interventions parlementaires ou de préavis si des enjeux lui paraissent impossibles ou non conformes à sa ligne.

Mme E. Carruzzo Evéquoz félicite la Municipalité et le bureau de la durabilité pour l'énorme travail réalisé pour élaborer ce plan climat. Les Vert.e.s sont ravis de constater que tout un volet sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique a été mis en place et saluent les objectifs de réduction des émissions de CO2 qui sont plus ambitieux que ceux du Canton et de la Confédération. Cependant, étant donné que ces objectifs demanderont des efforts très importants pour être atteints, ils se montrent inquiets quant au financement et au suivi de la mise en œuvre de ce plan, les informations présentées n'étant pas suffisamment détaillées. En effet, des ressources humaines et financières seront nécessaires pour mener à bien ce plan climat et suivre ses résultats. Si la Municipalité devait faire le choix de travailler avec les ressources existantes dans chaque service, il semble indispensable que les personnes concernées disposent de temps supplémentaire et de formations adéquates. Si des postes supplémentaires s'avéraient nécessaires, la Municipalité doit les ajouter au budget de fonctionnement de la Ville dès 2023. Le signal donné par le Conseil communal en 2020 en décrétant l'urgence climatique était clair. Avec les pénuries d'énergie qui menacent cet hiver, nous allons toutes et tous payer le prix des années d'inaction. Voulons-nous continuer d'avoir un train de retard ou la protection du climat est-elle une priorité aujourd'hui ? Le groupe des Vert.e.s attend ainsi de la Municipalité qu'elle mette en œuvre de manière rapide et conséquente les mesures proposées dans le plan climat.

M. A. Gonthier salue la solidité de ce document et son ambition. Ce document engage la Municipalité à proposer au Conseil communal les mesures qui en découlent. Le Conseil garde donc la main pour tout ce qui concerne engagement de personnel et autres dépenses. La Municipalité devra convaincre le Conseil que les objectifs décrits dans le plan climat sont légitimes, nécessaires, indispensables.

M. S. Ansermet remercie lui aussi la Municipalité. Ce qui l'a frappé, c'est la qualité de la participation. Il y a eu un immense effort de participation. La Municipalité s'est donné la peine de répondre à chacune des propositions et expliquer les raisons de la prise en compte ou non prise en compte. Concernant le suivi, la commission de l'environnement et de l'énergie a insisté sur le fait que le rapport de gestion de la Municipalité présente une sorte d'état des lieux de ce qui a été entrepris. S'attaquer aux lumières de la salle du Conseil lui semble dérisoire. Il faut plutôt agir sur les vitrines, les bâtiments publics illuminés la nuit, etc. Le Canton a édicté un projet de décret concernant les enseignes lumineuses et les bâtiments non résidentiels. Ce décret propose des pistes très concrètes. Est-il déjà en vigueur, quel est l'avis de la Municipalité à ce sujet ?

M. C. Wahli indique que la commission de l'environnement et de l'énergie suivra l'évolution du plan climat au fur et à mesure. Chacune et chacun a donc tout le temps d'étudier l'ouvrage de référence qu'est ce plan climat et de remonter ensuite toute question éventuelle aux représentants des groupes.

M. B. Schobinger revient sur la question des moyens à allouer. Dans le cadre de préavis pour rénover énergétiquement des bâtiments, on est tous d'accord. Pour ce qui est du personnel, des postes supplémentaires ont déjà été mis au budget l'année dernière. Si de nouveaux postes sont demandés, il attend de la Municipalité qu'elle vienne avec des justificatifs bien supérieurs que simplement le fait qu'il faut ce personnel pour le plan climat.

M. M. Bertholet estime qu'il faut voir le rapport coût-bénéfice de l'envoi de ce document sous forme papier à tous le Conseil. On n'est pas face à un prospectus publicitaire, mais un document qui représente la position de fond de la Municipalité par rapport à des enjeux qui sont extrêmement importants. Il s'agit d'un état des lieux de la ville, c'est vraiment un document qu'il faut avoir à portée de mains pour pouvoir s'y référer, le travailler, le critiquer.

M. P.-A. Fürst constate que ce document montre bien les éléments sur lesquels on peut agir localement. Mais il ne faut pas se voiler la face ; ce plan s'applique essentiellement à l'administration communale. Pour que nos concitoyens y adhèrent, il va falloir convaincre. Notre Constitution met en avant la liberté de chacun. Il ne faut pas croire qu'on va atteindre nos objectifs simplement en imposant ces mesures à notre administration. Certes, on peut agir sur l'éclairage des vitrines, mais l'éclairage ne représente que 3% de l'ensemble de l'énergie utilisée dans notre pays.

M. M. Bertschy invite à lire le très intéressant ouvrage de M. Dominique Bourg, intitulé « Vers une démocratie écologique », dans lequel il questionne la notion de liberté en prenant en compte le fait qu'on vit sur une planète dont les ressources sont limitées et que donc cela inclut une dimension collective de la liberté individuelle par rapport aux contraintes qui nous touchent tous. Il se joint aux différentes louanges qui ont été faites par rapport à ce plan climat très complet, très fouillé. En revanche, il regrette la faible place accordée à la biodiversité. Certaines limites planétaires sont déjà dépassées, notamment celles du réchauffement climatique qui est lié à la question des gaz à effet

de serre, autour desquels ce plan climat est principalement axé. L'érosion de la biodiversité est la limite la plus dépassée. On n'est pas encore capable de déterminer dans quelle mesure l'érosion de la biodiversité est un facteur qui aggrave le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre d'un plan climat communal pour une ville aussi urbaine de Vevey, la biodiversité n'a peut-être pas une place fondamentale, mais c'est quelque chose d'important à mentionner pour tous les autres plans climat, notamment au niveau du Canton. On a un fort secteur paysan et la transition vers de nouveaux modèles agricoles, comme l'agroécologie, serait une solution pour préserver notamment la diversité génétique, en chute libre depuis la révolution industrielle.

Mme G. Kämpf, municipale, comprend les préoccupations formulées par rapport au financement, au suivi et aux ressources. Certaines mesures consistent juste à faire les choses autrement et n'ont donc pas forcément d'impact sur les ressources et le financement. Mais il y a aussi la notion d'agir vite, et cela implique de mettre plus de moyens, que ce soit au niveau humain et financier. La Municipalité s'efforcera de mettre en évidence les éléments qu'elle juge utiles dans le préavis sur le budget. Par rapport à la formation, un réseau interne du climat permettra de rassembler des répondants et répondantes au sein des services, de faire des échanges d'expériences, d'identifier les lacunes et de pouvoir les combler par de la formation ou de l'accompagnement. Un rapport annuel dans le rapport de gestion est effectivement prévu. La Municipalité a publié cette semaine un premier train de mesures. L'idée n'est pas juste de faire attention cet hiver et de recommencer comme avant ou pire après. Certaines de ces mesures seront inscrites dans nos actions et la cellule de gestion des événements majeurs adaptera les mesures en fonction des actualités, du Canton notamment. Il y a une application du plan climat dans l'adaptation du territoire et la réduction des émissions. Ce plan climat pose un cadre et explique pourquoi on va prendre certaines décisions, pourquoi on va faire des propositions au Conseil qui seront peut-être engagées. S'il y a des mesures coercitives, elles sont pour la plupart accompagnées d'une sensibilisation, d'une proposition d'alternative et d'incitations. La Municipalité partage les préoccupations par rapport à la biodiversité, elle salue l'engagement du service des travaux publics, espaces verts et entretien pour la labellisation Villeverte.

M. J.-M. Roduit reconnaît que ce plan climat est très ambitieux. Mais sommes-nous prêts à changer nos habitudes ? On peut en douter lorsqu'on voit les sept ordinateurs des municipaux tous ouverts ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20. Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Dohr - VL/Interpartis, intitulée « Festivalocal » (2022/C19)

Mme S. Dohr remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle en a pris acte et se dit très satisfaite des réponses apportées.

M. B. Schobinger remercie la Municipalité pour ces réponses. Lorsqu'en décembre dernier il avait demandé au Conseil de supprimer la subvention pour ce festival, il a eu de longs échanges avec son organisateur. Celui-ci lui avait dit qu'il allait être exemplaire et respecter les règles. Il voulait faire tout juste ; il a visiblement fait tout faux. La liste des dérives est assez exhaustive. Si le début de la réponse municipale est très intéressant et assez ferme, la fin, à savoir faire un bilan global des manifestations pour adapter le terrain, ne lui convient pas. Tant que le Festivalocal est sous cette forme, tant qu'il appartient à Bob Bonjour, on ne cautionnera plus cet événement. Il semble qu'il l'ait mis en vente, on verra ce que cela donne.

Mme M. Houriet a elle aussi des interrogations quand elle voit le nombre de problèmes relevés. Qu'est-ce qui va être fait, est-ce que des choses sont déjà discutées par rapport à cette problématique ? Il n'est pas question pour elle de diminuer le budget culturel, mais si cet événement devait ne plus avoir lieu, qu'est-ce qui est prévu et souhaité de la part de la Municipalité par rapport à un événement comme celui-là, parce qu'il y a quand même une ligne au budget ?

M. J. Christen constate que l'interpellation faisait aussi allusion à la Fête de la bière, mais il n'y a aucune réponse de la Municipalité à ce sujet. Qu'en est-il ?

M. P. Bertschy rappelle qu'on nous a toujours dit que lorsqu'il mettait une ligne au budget, le Conseil communal était libre de la supprimer. Si ce festival privé n'a plus lieu, ce n'est pas à la Municipalité de créer un autre festival. Il croit savoir que tous les groupes politiques représentés au Conseil ont eu un contact avec un théâtre de Vevey qui souhaite une subvention complémentaire ; le montant est déjà en partie trouvé.

Mme M. Houriet précise que son souhait n'est pas de supprimer une ligne ou que le budget culturel diminue.

Mme S. Dohr rappelle que le but de cette interpellation était de relever les dysfonctionnements au sein de l'association qui gère ce festival. En aucun cas elle ne critiquait le festival, qu'elle trouve formidable. Il y a eu des problèmes, à l'association de faire le nécessaire.

M. A. Gonthier remarque que les conséquences sont expliquées dans la communication. Il y a eu dénonciation, avec des conséquences judiciaires en matière d'amendes, de police, etc. Le débat budgétaire aura lieu lorsque le budget sera présenté ; on ne peut pas préjuger de ce que la Municipalité et le service culturel vont proposer. En revanche, il ne pense pas que transférer fr. 10'000.-- d'un compte à un autre soit une solution, parce qu'on parle de segment ou de type de culture qui sont différents. On avait déjà proposé il y a quelques années de modifier l'intitulé de la ligne budgétaire en soutien à la culture alternative pour dire que le Festivalocal n'aurait plus lieu, parce que c'était ce qui était dans le tube à ce moment-là, mais il pense que le soutien à ce type de culture par rapport à ce type de besoins et ce type de public devrait être maintenu, sous une forme ou sous une autre. Le problème ne vient pas du Festivalocal, c'est une question d'accumulation. Ce qui a été ressenti par la population, surtout celle qui habite dans la zone, c'est qu'il y a eu de la musique, de la parole amplifiée, plusieurs week-ends de suite. Les gens n'en avaient rien à faire de savoir quelle était la manifestation, juste que cinq week-ends de suite, c'est trop.

Mme M. Ghorayeb indique que l'interpellation parle des problèmes qu'il y a eu, pas de tous les bienfaits et du fait que cela a réuni beaucoup de gens qui ont eu beaucoup de plaisir à participer à ce festival. Ce qui est important, c'est de mieux encadrer, en aucun cas de supprimer une ligne au budget ou ne plus permettre ce genre d'évènements, parce qu'en tout cas une partie de la population en a besoin.

Mme M. Houriet n'a jamais remis en question le fait que la culture alternative a tous ses droits en ville de Vevey. Mais on a là un évènement qui est problématique depuis plusieurs années, au détriment d'autres évènements ou lieux culturels tout aussi alternatifs qui ne posent aucun problème et qui peut-être n'ont pas encore les moyens de pouvoir le prouver.

M. B. Schobinger remarque que ce festival a tiré sur toutes les cordes. Il y a vraiment eu des abus et sous cette forme, cette ligne au budget doit soit changer de nom, soit diminuer. Le Conseil en débattrait lors de la discussion sur le budget.

Mme G. Kämpf indique que la Municipalité a relevé dans son bilan global les différentes plaintes, remarques, questions reçues par l'ASR ou le Greffe municipal concernant les autres manifestations qui se sont tenues autour du Rivage. La fête de la bière a donc aussi été considérée dans l'analyse. Le bilan a effectivement montré qu'il y a eu beaucoup de manifestations cet été. Le défi est de trouver une certaine rondeur pour qu'elles aient toutes leur place à Vevey. Pour le reste, ce sont des discussions qui auront lieu lors du budget.

M. J. Christen admet que la quantité de manifestations joue un rôle, mais ce sont aussi parfois les débordements liés au volume sonore qui posent problème. Loin de lui l'idée de supprimer des manifestations, mais il faut parfois contenir les volumes sonores pour que cela reste acceptable. La multiplication d'évènements peut effectivement poser des problèmes sur le Rivage. Pour lui qui habite à la place du Marché, mis à part le niveau sonore, il n'a pas le sentiment d'être surchargé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

21. Réponse à l'interpellation de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulée « Débarrassons les vélos abandonnés » (2022/C20)

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la prochaine séance.

22. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

Interpellation de M. P. Butty « Vevey a mal à sa permanence médicale »

M. P. Butty développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Syndic indique que la Municipalité s'exprime oralement sur la question de la permanence, mais répondra par écrit pour la prochaine séance sur les autres questions. La 3^{ème} question a permis de se rendre compte que les informations du site internet de la Ville n'étaient pas du tout à jour ; elles ont été en grande partie déjà corrigées. Pour en revenir sur la question plus générale de la permanence, il rappelle que même si certaines politiques communales peuvent se mener à la marge dans le domaine des soins, la majorité sont plutôt d'ordre cantonal, voire fédéral. Les réponses que la Municipalité peut donner sont donc coordonnées avec l'Hôpital Riviera-Chablais, puisque nous n'avons pas spécifiquement de service de la santé au sein de notre administration. Des réunions ont lieu malgré tout régulièrement entre l'HRC et les services concernés pour suivre ces dossiers de près et pour défendre aussi nos intérêts en tant que commune. Aujourd'hui, l'Hôpital Riviera-Chablais dispose d'un centre hospitalier de soins aigus à Rennaz, qui offre des urgences adultes et pédiatriques 24/24 et 7/7. Il y a une clinique de gériatrie et de réadaptation à Mottex, qui va déménager au mois de novembre à Monthey, une clinique de gériatrie et de réadaptation à Vevey, qui sera transférée du site de la Providence à celui du Samaritain lorsque les travaux

seront terminés. On parle d'un espace-temps autour de 2027, rien n'est encore confirmé, mais rien ne fermera tant que l'autre structure ne sera pas ouverte. Il y a également une permanence médicale à Monthey, ouverte du lundi au dimanche de 9h00 à 19h00, une à Vevey, habituellement ouverte aux mêmes horaires et qu'il est prévu à terme de déménager sur le site du Samaritain lorsque les travaux seront terminés. Et enfin un pôle de physiothérapie et d'ergothérapie à Aigle. Concernant plus particulièrement la permanence médicale, celle-ci est effectivement temporairement fermée. La raison principale tient dans le manque de médecins urgentistes qui disposent de compétences dans plusieurs domaines, notamment chirurgie, orthopédie, médecine et pédiatrie. Ce profil ne fait pas l'objet d'une formation FMH, raison pour laquelle il se trouve peu sur le marché suisse. Tous les établissements de santé en Suisse romande font face à cette problématique. Au vu de ces pénuries, l'HRC a donc dû prendre une décision pour savoir quelle permanence il était possible de maintenir avec un service de qualité. C'est d'abord la fréquentation plus importante qui a fait prendre la décision à la direction de maintenir celle de Monthey. Les services disponibles à Vevey étaient plus nombreux, notamment la permanence de la gare, que ce qu'on pouvait trouver à Monthey. Il y a toujours une recherche active de solution, mais sachant que c'est aussi en lien avec la formation des médecins, ce ne sont évidemment pas des solutions qui peuvent être trouvées dans un espace-temps très rapide. Mais l'HRC a l'espoir de pouvoir rouvrir la permanence de Vevey pour le premier trimestre 2023, en privilégiant évidemment une offre qui réponde aux besoins de la population et qui garantisse la sécurité et la qualité des soins. Déjà en 2017, on avait identifié que l'offre régionale en médecins de premier recours était insuffisante et cela impliquait une réflexion entre les établissements hospitaliers et les médecins de ville pour la prise en charge des patients. Cette réflexion est toujours menée actuellement pour renforcer le dispositif avec des médecins qui sont déjà en place, sachant que le but ultime est de rouvrir la permanence. La Municipalité comprend très bien que cela suscite des inquiétudes au sein de la population, mais c'est malheureusement une situation qui est liée au marché du travail et à la formation. La Municipalité veillera à continuer à informer le Conseil de la situation.

M. P. Butty se dit satisfait de cette première réponse et très heureux de savoir qu'à priori on peut espérer une réouverture de la permanence au premier trimestre de l'année prochaine.

M. J. Christen pense qu'il faudrait redéfinir le terme de permanence, parce que ce qui s'installe c'est plutôt la pérennité de la fermeture. Le problème qui se pose est lié en premier lieu au déplacement de l'hôpital dans une région plus éloignée et au développement de structures privées. Le risque, dès lors que cette permanence est fermée, c'est que les gens se tournent vers le service privé, par ailleurs de très bonne qualité. C'est probablement la raison pour laquelle la permanence de Vevey n'était pas aussi bien fréquentée qu'elle ne l'était à Monthey. Il y a là une question de politique cantonale qui se pose, sur laquelle évidemment la Municipalité a relativement peu d'emprise. La seule chose qu'elle peut faire, c'est de mettre le poing sur la table. Non seulement pour la permanence médicale, mais aussi pour les relations Canton-communes, la péréquation, la facture sociale, la politique de la drogue, etc. Il encourage la Municipalité à faire entendre sa voix de manière encore plus vigoureuse qu'elle ne le fait pour le moment.

M. A. Gonthier considère que le droit à être soigné est un droit fondamental qui devrait être assuré par le service public de base. Or, ce que l'on constate depuis la centralisation à Rennaz, c'est une dégradation du service public de base dans la région. Si on ne trouve pas les fameux médecins spécialistes formés dans la permanence dépendant de l'HRC, on les trouve dans les différentes permanences, de la gare et d'ailleurs. Ce n'est donc pas qu'ils n'existent pas ; ils travaillent ailleurs. La création et la centralisation de l'HRC a ouvert la porte à une privatisation de la médecine dans la région. C'est la politique cantonale qui a été dès le début discutée. Il se souvient d'une présentation devant le Conseil de M. P.-Y. Maillard, alors conseiller d'Etat. On se posait des questions sur l'importance de cette proximité et comment cela allait se passer. On a de nouveau une politique qui fait le lit du privé et ce n'est pas indifférent, parce que les grands groupes auxquels appartiennent ces permanences ne sont pas là pour faire la charité, mais pour faire du profit. Et finalement les coûts augmentent parce qu'une partie de ces coûts partent dans les profits.

M. V. Matthys travaille régulièrement avec l'Hôpital Riviera-Chablais, ainsi qu'avec les médecins traitants. Lorsqu'on parle de polyclinique, on parle de l'ambulatoire. Or, il n'y a pas de planification cantonale, on est sur du libre marché, on ne peut pas fixer des quotas au niveau des permanences qui s'ouvrent. C'est un sujet suffisamment compliqué et complexe pour qu'on reprenne peut-être la discussion dans un autre cadre que celui du Conseil communal. Un élément sur lequel on doit vraiment être tous attentifs, c'est la pénurie en personnel. Cette pénurie ne touche pas que l'Hôpital Riviera-Chablais, elle touche aussi les médecins traitants. Il y a une problématique de société à ce niveau-là. Demain, cette problématique touchera aussi nos EMS, nos CMS. L'enjeu n'est pas uniquement les conditions de salaires, mais les conditions de travail tout court. Pour ce qui est de la permanence, tout est mis en œuvre pour trouver des solutions, en concertation également avec le privé. Quand on parle de prestations ambulatoires, il peut assurer que ce n'est pas là-dessus que les profits sont faits.

M. P. Bertschy rappelle que le Conseil a voté il y a fort longtemps en faveur d'un hôpital à La Tour-de-Peilz, que les habitants de La Tour-de-Peilz ont refusé. Peut-être que la situation serait différente si cet hôpital avait été construit. C'est à cause des habitants et de la politique menée dans le district que l'hôpital de Rennaz a pu voir le jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

23. Questions et propositions

M. le Syndic revient sur la demande de chapitrage des vidéos des séances du Conseil communal. En fait, on avait déjà tout à l'interne pour le faire. La précédente séance a déjà été chapitrée et celles depuis le début de la législature le seront prochainement.

Mme S. Marques remarque qu'après deux années difficiles liées au COVID, la population a besoin de se retrouver et le football, surtout la Coupe du monde, est une bonne occasion. Il est surprenant d'entendre que la Municipalité refuse l'autorisation d'une fan zone pour des raisons humaines que Mme L. Willommet a exprimées dans son interview à la RTS du 5 octobre. C'est à son avis un peu tard, il aurait fallu réagir il y a plusieurs années déjà, et pas deux semaines avant, afin de faire pression sur la FIFA pour que cet événement n'ait pas lieu. Est-ce que le Vevey-Sports organisera une manifestation étant donné qu'ils ont des grands écrans, et ainsi permettre au moins aux supporters du club de se retrouver autour d'une passion commune ? Elle n'est pas favorable à ce qui s'est passé au Qatar, bien au contraire, mais priver nos habitants et habitantes de la liberté de se retrouver pour partager des moments de convivialité liés à une passion commune, cela la dérange. Car la question se pose de savoir où nous allons nous arrêter avec les interdictions.

Mme L. Willommet, municipale, comprend que cette décision interpelle, d'autant que, dans une interview télévisée, on n'a que quelques éléments et on oublie un peu le contexte. Cet événement est humainement et écologiquement un désastre. On parle de plus de 6'500 morts, de 3 mégatonnes de CO2. Tout le monde s'accorde à dire que c'est une aberration. Bien sûr qu'il fallait agir il y a dix ans. Des actions ont été faites, mais on a beau mettre la pression, il y a des décisions absurdes qui sont prises pour des raisons dont on ne va pas débattre au Conseil communal. Elle rappelle que cette manifestation a lieu en hiver et que nous sommes en situation de pénurie d'énergie. On peut donc comprendre que la Municipalité ne souhaite pas soutenir cette Coupe du monde au Qatar. Ne pas mettre à disposition l'espace public ou des locaux communaux, c'est une manière de ne pas soutenir cet événement. Cette mesure ne concerne pas les restaurants, les bars ou les espaces privés. La volonté n'est pas d'attaquer le sport, mais le contexte politique de cette Coupe du monde et de donner un message fort de non-soutien de la Municipalité à cet événement.

Mme S. Dohr est restée bouche bée devant le TJ. La Municipalité veut interdire. Ce sont des paroles qui ne sont pas dignes d'une Municipalité. La Municipalité est là pour gérer la commune, en aucun cas elle ne doit imposer sa morale à la population. Pour changer les choses, c'est auprès de la FIFA qu'il aurait fallu réagir.

M. A. Gonthier demande si l'on doit soutenir n'importe quel événement ou spectacle au nom de la convivialité. La corrida est un grand moment de convivialité, des festivals bruyants sont de grands moments de convivialité. Est-ce qu'on doit les soutenir en mettant à disposition le territoire communal ? Comme la Municipalité, il pense que non. Comme mode d'action politique, on nous propose la « consommation ». En ne consommant pas, on agit. C'est ce qu'on propose de faire ici. On ne consommera pas ce spectacle parce qu'il n'est pas consommable, parce que c'est un brouet indigeste de violations des droits de l'homme et de gaspillage énergétique. Il ne s'agit pas de morale, on n'interdit à personne d'allumer son poste de télévision. La Municipalité doit autoriser la mise à disposition de l'espace public communal. Elle a simplement décidé de ne pas le faire.

M. P. Bertschy estime que la question déontologique a été tranchée par les personnes de la FIFA qui ont pu voter pour attribuer la Coupe du monde au Qatar. Le problème se pose pour les personnes qui souhaitent regarder les matchs. Deux semaines avant, on apprend qu'il n'y aura pas de fan zone. Heureusement que celle qui d'habitude se tient au Jardin du Rivage n'a pas demandé les autorisations, parce que si les organisateurs avaient tout préparé et qu'on leur avait annoncé deux semaines avant que tout est annulé, ils auraient eu quelques soucis. Y a-t-il eu des demandes pour organiser un tel événement ou est-ce simplement la Municipalité qui souhaite faire la une du 19h30 pour dire qu'elle est contre le Qatar et la Coupe du monde ? Il apprécie beaucoup plus l'attitude du canton et de la ville de Genève qui va autoriser cet événement tout en expliquant aux gens pour quelles raisons organiser un tournoi dans un pays qui n'a pas la culture du foot, qui n'a pas d'équipe nationale qui se qualifie régulièrement pour ce tournoi n'est pas une bonne solution. Mieux vaut expliquer qu'interdire. On nous dit sans arrêt qu'interdire ne sert à rien, alors pourquoi le faire tout à coup ?

M. J. Christen ne peut sur le fond que partager le point de vue exprimé par M. A. Gonthier et Mme la Municipale, mais sur la forme il estime que ce n'est pas le rôle de la commune d'imposer sa morale. C'est une affaire de responsabilité individuelle. Certes, les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple et donner des directions, mais pas interdire ce qui ne nuit pas directement à la population locale. Mme S. Marques a fait allusion à une éventuelle manifestation du Vevey-Sports sur le terrain de Copet. Ce terrain n'est pas sur le domaine public, mais sur le domaine privé communal. Est-ce que cela vaut aussi pour le terrain de Copet, sachant que le propriétaire est la commune ? Au 19h30, on a entendu Mme E. Moeschler dire que Lausanne n'avait pas de base légale pour

interdire ce genre de manifestation. Qu'en est-il à Vevey ? Il serait intéressant de savoir s'il y a une différence de réglementation entre Vevey et Lausanne ou si l'une ou l'autre des Municipalités se fourvoie.

Mme S. Marques précise que si l'on avait dit que c'est pour des questions de pénuries d'énergie que cette décision a été prise, cela ne l'aurait pas choquée, au contraire. Mais pas qu'on mette en avant les droits de l'homme à deux semaines de l'ouverture de la manifestation, alors que ce n'est pas du tout de notre compétence et que des fan zones se tiendront dans une grande partie de la Suisse alémanique.

M. L. Cornu ajoute que la plupart des matchs auront lieu en journée. Le PLR ne demande pas de soutenir, mais de ne pas interdire.

Mme J. Minacci indique que Vevey n'est pas la seule ville à critiquer cet événement. En France, il y a un énorme mouvement de boycott pour des raisons à la fois éthiques et environnementales. 6'500 ouvriers originaires de pays pauvres sont morts sur les chantiers des stades et infrastructures de la Coupe du monde. L'organisation de cet événement dans un pays comme le Qatar est un désastre écologique. Un système de climatisation a été installé dans les stades pour éviter que les joueurs et les spectateurs ne suffoquent de chaleur. Elle comprend donc tout à fait la décision de la Municipalité. Il y a un positionnement éthique qu'on peut attendre d'une Municipalité face à un tel événement. La liberté de regarder les matchs dans un contexte privé reste. Elle espère pour sa part que l'année prochaine les défenseurs de la fan zone soutiendront aussi vaillamment une fan zone pour la Coupe du monde féminine.

Mme L. Willommet rappelle que beaucoup de grandes villes en France ont pris cette décision. La Municipalité a reçu une demande ce lundi. La volonté n'était pas d'interdire à deux semaines de l'évènement ou de faire le buzz au 19h30, mais de se positionner par rapport à cette demande, qui ne concernait pas une fan zone qui aurait réuni des milliers de personnes, mais une centaine de personnes dans une tente chauffée au mazout. Face au plan climat et aux pénuries d'énergie, c'est aussi un élément à prendre en compte. Elle concède volontiers que c'est peut-être cela qu'il aurait fallu mettre en avant en premier, mais ce n'est pas le seul argument et c'était aussi important pour la Municipalité de se prononcer sur un non-soutien à la Coupe du monde au Qatar. Les demandes pour organiser des événements doivent parvenir à la Municipalité trois mois à l'avance, ce qui permet justement d'éviter ce genre de situations. La Municipalité a un devoir d'exemplarité, une responsabilité tant sociale qu'environnementale. Les personnes qui ont décidé de ne pas organiser de fan zone au Jardin du Rivage ont certainement aussi estimé que ce n'était peut-être pas pertinent dans le contexte politique et énergétique actuel. La Municipalité a pris la décision de ne pas soutenir d'évènements publics en lien avec la Coupe de monde et de ne pas mettre à disposition de locaux communaux ou d'espaces publics. Les terrains de Copet sont donc aussi concernés, mais pas les bars, restaurants ou lieux privés. Elle a aussi décidé de ne pas communiquer activement à ce sujet afin de ne pas lui donner plus d'importance que nécessaire. Il y a eu une demande de la RTS ; elle y a répondu parce que c'est aussi le devoir de la Municipalité que de répondre aux journalistes, mais elle n'a pas voulu faire le buzz.

M. le Président décide de clore la discussion sur ce point.

M. J. Christen rappelle qu'il a posé deux questions. La Municipalité pourrait-elle y répondre ou faut-il qu'il revienne lors de la prochaine séance par le biais d'une interpellation ?

M. le Syndic répond que la décision de ne pas donner d'autorisation pour des manifestations concerne aussi bien l'espace public que l'espace privé communal. A partir du moment où la mise à disposition de l'espace public et des propriétés communales est soumise à autorisation, il semble assez évident que la base légale existe pour ne pas autoriser. C'est évidemment une décision administrative qui peut être contestée, mais à priori la base réglementaire existe.

M. M. Rizzello, utilisateur des infrastructures de Copet et de la Veyre, relève qu'il y a un problème d'éclairage sur le terrain en herbe de la Veyre. Cela a déjà été signalé auprès des services et aurait dû être réparé depuis un certain nombre de jours. La Municipalité a-t-elle des informations à ce sujet ?

Mme L. Willommet interviendra auprès du secteur sports afin que le problème soit réglé.

M. P.-A. Fürst constate que la très belle horloge installée lors de la présidence de Mme A.-F. Simonin ne fonctionne plus depuis que cette dernière a quitté le perchoir. Pourrait-on la remettre en fonction au moins pour les séances du Conseil ?

M. J.-M. Roduit remarque que les premiers à faire les frais du plan climat, c'est la jeunesse veveysanne. Il trouve dommage que la Municipalité n'ait pas soutenu l'association Vevey sur glace pour l'ouverture de la patinoire cet hiver. Cette structure connaît un succès phénoménal, elle est utilisée par les jeunes qui ne peuvent pas aller skier.

M. P. Bertschy, membre du comité de l'association Vevey sur glace, indique que le comité a décidé à l'unanimité de ne pas installer la patinoire à cause des restrictions qui pourraient arriver cet hiver. La Ville de Vevey a toujours magnifiquement soutenu cette infrastructure. Du côté de l'association en revanche, le comité a plusieurs craintes. Un tiers du budget vient des partenaires. Leur demander de soutenir la patinoire alors qu'eux-mêmes ne savent pas s'ils pourront travailler tout l'hiver a paru difficile. Et si le Conseil fédéral décide finalement de fermer les installations sportives ou de limiter les horaires d'ouverture, cela aurait représenté quelques dizaines de milliers de francs de déficit. L'idée n'est pas de mettre l'association en faillite ou que la Ville paie ce déficit. Des discussions ont eu lieu avec la Municipalité afin de proposer malgré tout quelque chose. On va donc quand même monter l'infrastructure, sans la glace, mais avec un circuit pour les vélos comme celui qui se trouvait à la place Robin et qui a connu un magnifique succès. Cela ne devrait de plus pas être trop bruyant pour les voisins du Jardin du Rivage, en tout cas moins que le patin ou le hockey. Le comité a renoncé cet hiver, mais ce n'est que partie remise. L'objectif, en collaboration avec la Municipalité, est de garantir une énergie propre pour cette patinoire. Ce sont 80'000 kWh par année que l'on doit trouver. Mettre des panneaux sur la patinoire en hiver ne semble pas idéal, mais d'autres pistes sont à l'étude et nous allons trouver une solution pour la suite. L'objectif est que la patinoire soit ouverte pour la saison 2023-2024, si possible énergétiquement neutre.

M. A. Gonthier remarque que si l'on veut éviter que la préoccupation climatique affirmée par tout le monde reste juste des bonnes intentions sur papier, on ne pourra pas continuer tout comme avant ; on va devoir remplacer des choses, réorienter des choses, les faire différemment. L'association Vevey sur glace va dans ce sens et c'est très bien. Concernant le Mondial de foot, il relève qu'entre le 6 octobre et le 20 novembre, début de la Coupe du monde, il n'y a pas deux semaines, contrairement à ce que d'aucuns ont dit et redit.

M. M. Bertschy indique que ce n'est pas la première fois qu'il rencontre des difficultés à rechercher des documents du Conseil communal sur le site internet de la Ville. C'est très compliqué de retrouver quelque chose.

M. le Syndic répond que c'est dû à un problème de moteur de recherche qui est connu et qui devra être résolu. En attendant, une des solutions est de s'adresser au Greffe municipal pour demander l'accès à un document.

Mme G. De Régibus demande si la Municipalité a pris une décision au sujet de la maison de quartier Bel-Air, notamment concernant la location de la salle pour les privés, comme c'était le cas dans le passé. Plusieurs personnes lui ont demandé pour quelles raisons la location n'est pas encore possible.

Mme G. Kämpf répond qu'après plusieurs mois de fermeture liés à la pandémie, les locations de l'espace Bel-Air n'ont pas pu être réactivées en même temps que la reprise des activités des associations, faute de directive de fonctionnement de la maison de quartier. Une charte d'utilisation est en cours d'élaboration au sein du Service de la cohésion sociale. La dernière demande en date pourra être honorée dès le 5 novembre prochain. Les demandes de location sont à adresser par courriel à l'adresse cohesion.sociale@vevey.ch. Le service fera de son mieux pour gérer cette période de remise en route tout en travaillant sur la question de fond concernant le fonctionnement de la maison de quartier Plan-Dessus. Pour mémoire, à la suite du refus d'un poste pour la gestion de l'espace Bel-Air par le Conseil communal, la Municipalité s'est engagée à mener une étude de terrain afin de mettre en place un nouveau modèle de gestion de cet espace. Cette question a été quelque peu retardée pour diverses raisons, mais cette analyse a enfin pu être confiée à une personne qui a été engagée au 1er septembre par contrat d'auxiliaire. Le travail est en cours. De plus, des démarches ont aussi été entreprises pour installer un accès aux personnes à mobilité réduite ou avec une poussette.

M. P. Bertschy demande s'il y a une charte et comment se passe la location à la Villa Métisse. Cet espace est très régulièrement loué. À Bel-Air, ce n'est pas la charte qui pose problème, mais bien la gestion de cet espace.

M. G. Kämpf répond qu'à la Villa Métisse, il y a une animatrice, ce qui n'est pas le cas pour la maison de quartier Bel-Air. Il s'agit de responsabiliser les utilisateurs de cet espace, raison pour laquelle il faut une charte. L'idée est d'harmoniser les pratiques.

M. P. Butty revient sur son interpellation du mois dernier, qui a donné lieu à une réponse très argumentée de la Municipalité. Il aimerait avoir un premier point de la situation à propos de la précarité et des mesures que la Ville peut prendre. Les augmentations de primes des assurances maladie sont maintenant annoncées et la situation demeure plus qu'incertaine pour le budget des personnes précaires de notre commune. Dans sa réponse orale du mois passé, Mme G. Kämpf nous informait d'une part que le Service de la cohésion sociale allait assister à un atelier organisé par l'observatoire de la précarité, d'autre part que le 15 septembre aurait lieu la réunion périodique de la Plateforme Précarité Riviera. Peut-on avoir un bref retour de ces séances ?

Mme G. Kämpf indique, concernant les assurances maladie, qu'une séance d'information est organisée à Vevey par l'agence régionale des assurances sociales le mercredi 13 octobre 2022 à 19h00 à la salle du Conseil. La communication est relayée au sein de la Commune, des flyers sont à disposition à l'entrée de la salle. Concernant l'observatoire des précarités, il s'est agi de la première séance de cet observatoire. Les thèmes abordés ont été les

inégalités et conséquences sociales de la pandémie de COVID-19, les migrations, le non-recours et l'accessibilité des prestations sociales, les précarités et le logement, la santé et les précarités, les transformations du travail, les emplois précaires et l'insertion. Il n'y a pas encore de rapport rendu public, mais nous pouvons déjà relever que différentes formes de précarités se développent dans notre canton, que des lacunes dans les mesures cantonales et le report peu clair vers les communes ont été identifiées. Il s'agit de travailler sur la coordination Canton-communes et le principe de subsidiarité. Cette journée a été suivie par une table ronde sur le logement d'urgence organisée par la Ville de Lausanne, lors de laquelle il a été confirmé que le dispositif en place n'est pas suffisant en termes de capacité d'accueil, de solutions pour les associations et de soutien aux professionnels. Des pistes doivent être étudiées pour obtenir un meilleur financement de ces prestations, une action qui s'inscrit dans une vision globale et l'implication de secteur de l'immobilier. Dans le contexte actuel, il est primordial que les locataires paient leurs loyers et leurs charges en priorité. Les personnes en difficultés peuvent s'adresser au CSR, au Service de la cohésion sociale, à l'ASLOCA pour obtenir conseils et orientation. Quelles que soient la thématique sociale abordée et la plateforme, il semble urgent d'avoir une vision et une compréhension partagée entre les communes et le Canton pour développer à notre échelle les dispositifs d'aides qui répondront au plus proche des besoins. On observe, on est à l'écoute du réseau via la plateforme précarité Riviera et, comme annoncé le mois dernier, la Municipalité viendra si nécessaire avec un préavis qui proposera des aides ciblées tenant compte de la réalité du terrain et de ce qu'offrira le Canton.

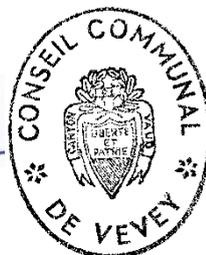
Plusieurs personnes annoncent en fin de séance diverses manifestations et événements qui se tiennent prochainement à Vevey (vernissage d'une exposition d'art contemporain à l'ancienne prison, 125 ans du Musée Jenisch, VIFFF, matchs de football et de basketball, Festival du Bout du Monde, projections de l'Association des Trois Petits Points dans les cinémas de la région, Foire de la St-Martin, exposition Maraîchage sauvage à la Galerie LAC).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Guillaume Pilloud
Président

Pilloud



Carole Dind
Secrétaire

C. Dind

Annexes : ment. (3)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Postulat : Faire de Vevey une ville d'images au quotidien

Depuis plusieurs années, les graffitis et tags pullulent dans notre ville et impliquent des frais de nettoyage à charge de l'autorité communale. Plutôt que de se focaliser sur leur répression (cadrée par la loi en vigueur), le présent postulat propose de renverser la problématique afin d'en faire une opportunité pour revaloriser l'espace public et sensibiliser la population à la valeur du patrimoine sans engendrer de frais à la charge de la commune. Mais comment cela est-il possible ? Quelles stratégies ont été développées dans les autres communes de Suisse romande ?

L'exemple de la ville de Lausanne est illustrant pour traiter de cet enjeu. Dès le milieu des années 1990, des « Wall of Fame » ont été introduits pour faire face à la forte augmentation des graffitis sur le territoire communal. Ces derniers, sur lesquels il est autorisé de peindre sans autorisation préalable, ont été mis en place dans des lieux où les graffitis se sont installés « naturellement » de manière répétitive, comme le passage de Chauderon. Depuis lors, la liste des espaces de ce type n'a cessé d'être agrémentée et différentes modalités d'usage ont été développées. Par ailleurs, aucune plainte n'a été recensée à propos de ces murs. Une tendance inverse s'est installée : de très nombreux retours positifs ont été enregistrés par les pratiquants, les membres de l'administration ainsi que dans la presse régionale. À contrario, la stratégie répressive mise en place à Genève lorsque Pierre Maudet était responsable du Département de l'environnement et de la sécurité n'a apporté aucun succès et à même conduit à une forte réaction de la part du milieu des artistes urbains. À la suite de requêtes citoyennes en 2004, la commune genevoise a mis en place le même système que Lausanne.

Pourquoi trouvons-nous judicieux de faire de même à Vevey ? Le 30 janvier 2020, le présent conseil communal refusait un postulat d'A.-F. Simonin intitulé « Pour un centre de jeunes à Vevey » et optait ainsi pour une politique de la jeunesse de nature extramurale. Cela s'observe également dans ces propos tirés de la discussion générale du rapport N°32/2019 : « La politique actuelle de la Ville vise à développer des activités et des lieux de rencontre décentralisés, dans les quartiers en réponse aux demandes et besoins des jeunes. ». Quels objectifs de tels murs pourraient-ils remplir ? La réalisation d'un tel projet donnerait la possibilité d'utiliser ces infrastructures pour mettre en place des ateliers d'art urbain à destination des plus ou moins jeunes de la région (via le Bureau animation jeunesse par exemple). Cela devrait permettre de favoriser la créativité à travers la découverte des techniques de l'art urbain tout en mettant à disposition des lieux d'expression liés à la culture urbaine. Par ailleurs, cette approche permissive via le développement d'infrastructures légales, soit des sites où les graffitis sont autorisés, peut constituer une soupape de sécurité pour sensibiliser et protéger le patrimoine subissant des dégradations à l'heure actuelle. Plutôt que des tags peu artistiques et mal placés, on pourrait ainsi voir naître de belles fresques sur des façades adaptées dans notre ville qui se réclame d'images... Pourquoi ne l'être que trois semaines tous les deux ans alors qu'on pourrait l'être perpétuellement ?

Avec l'assurance que ce projet constituera une plus-value pour la politique communale et l'image de notre ville, nous demandons à la municipalité, par le biais de ce postulat, d'étudier la possibilité de :

1. Mettre en place des espaces dédiés à l'expression artistique urbaine sur le territoire public communal.
2. Créer un document informatif recensant ces espaces (voir nos suggestions en annexe A) et les modalités d'usage associées sur la base du modèle lausannois (voir dans l'annexe B, tous deux ci-dessous).

Mickaël Bertschy, pour Vevey Libre



Avec le soutien des groupes suivants :

PLR 

Les Vert-e-s 

PS 

Le Centre

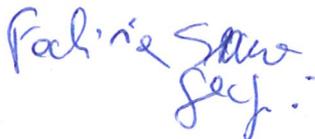

Verts'Libéraux

En Avant Vevey



DA




Sabine Sauer
Secp.

Annexes :

A. Liste d'endroits où l'on observe des graffitis dans notre ville (non-exhaustive)

Mur extérieur stade de Copet 1, mur extérieur du cimetière St-Martin, sous le Pont de l'Arabie, petit muret dans les bosquets (au-dessus de la gare), croisement rue des Communaux et chemin de l'Espérance, tunnel chemin du Point-du-Jour, croisement boulevard St-Martin et avenue Major-Davel, mur CFF parking avenue de Blonay, façade sud du champignon aux Galeries du Rivage, cabane à bateau en bas de l'avenue de Savoie, pieds du viaduc de Gilamont, façade rue des Pêcheurs (bâtiment rue du Collège 10), passage sous-terrain St-Antoine/Poste, bornes électriques, etc.

B. Documents associés à la thématique, tirés de la commune de Lausanne

1. Lien « Atelier d'art urbain » : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains.html>
2. Lien « liste des espaces autorisés aux graffitis » : [https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste espaces graffiti 2021.2021-05-03-16-29-10.pdf](https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/culture-loisirs-vacances/activites-culturelles/ateliers-art-urbains/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/02/websitedownload/Liste%20espaces%20graffiti%202021.2021-05-03-16-29-10.pdf)



Gros consommateurs communaux d'électricité et marché libre

Lors du précédent conseil communal la municipalité nous a délivré un compte rendu très fouillé des actuelles et surtout futures difficultés liées à l'approvisionnement en électricité et aux hausses des tarifs surtout sur le marché libre. Dix sites communaux publiques sont sur le marché libre (musée Jenisch, collèges, etc.) représentant le tiers de la consommation des bâtiments communaux, le reste relève du marché captif.

Questions

1. Des négociations sont-elles actuellement en cours pour renégocier les tarifs futurs (pour 2024 et au-delà) des 10 entités communales (sites communaux) liées au marché libre ?
2. Des possibilités de sortir du marché libre sont-elles envisagées ?
3. Les entités publiques communales qui s'approvisionnent sur le marché européen libre sont-elles réellement fournies en électricité certifiée ? (Nature Star) On peut en douter lorsque l'électricité provient du marché à court terme, que sa provenance est impossible à connaître et que les distributeurs n'ont pas cette électricité effectivement en mains ...
4. Les entités publiques (musée Jenisch, collèges, etc.) ont profité pendant plusieurs années (10 ans ?) de tarifs très bas ; une évaluation des avantages financiers dont elles ont bénéficié pendant ce temps est-elle possible ?
5. Dans le privé également, les entreprises qui ont choisi de se tourner vers le marché ouvert à la concurrence se trouvent dans des situations catastrophiques ; est-ce le cas dans notre commune ?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle pourra apporter, celles-ci pourront être données par oral le soir même ou lors de la prochaine séance.

Au nom du groupe PS Vevey,

Serge Ansermet

Oct. 2022



Conseil communal du 6 octobre 2022 - Interpellation

Vevey a mal à sa permanence médicale

Lors de la création de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz, les sites de Monthey et de Vevey devaient conserver certains services, dont une clinique de gériatrie et une permanence médicale. A Vevey ces services se situent sur le site de la Providence, en attendant d'être transférés au Samaritain. Malheureusement la permanence a fermé le 30 juin dernier, sans réelle perspective de réouverture dans un avenir proche, « faute de personnel compétent » selon la direction du HRC. Mais cette information qui est toujours fournie sur le site de la Ville de Vevey, sous « Soins médicaux » (www.vevey.ch/vivre-vevey/sante-et-social/soins-medicaux), de même que sur le site du HRC d'ailleurs. Ce dernier précise cependant que la permanence est temporairement fermée.

A terme c'est donc le Samaritain qui devrait accueillir ces services. Or les travaux de ce site semblent s'éterniser. Pendant ce temps Monthey a annoncé tout récemment l'ouverture de sa clinique gériatrique et de réadaptation dans les anciens locaux de l'hôpital et sa permanence fonctionne.

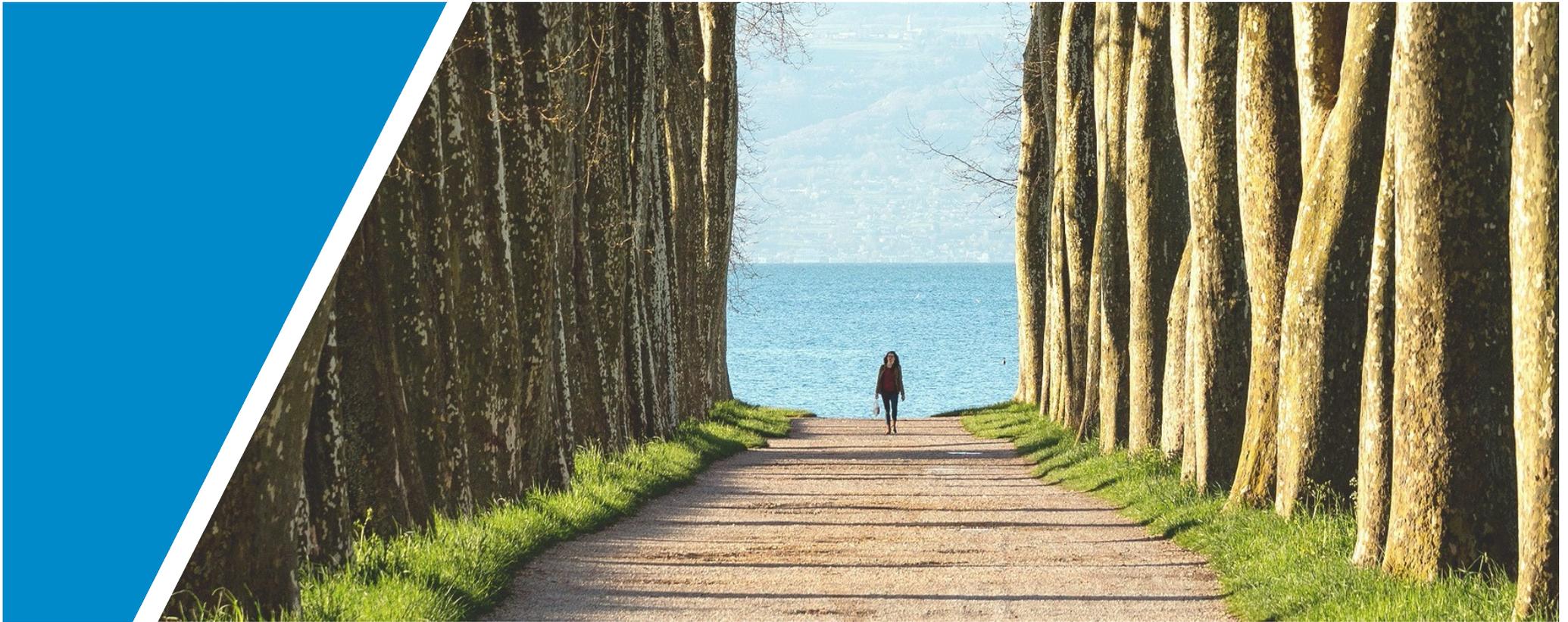
Bref les Veveysan·ne·s, et plus généralement les habitant·e·s de toute la Riviera, se retrouvent depuis plusieurs mois sans permanence médicale de proximité. Et le transfert des services au Samaritain se fait attendre. Certes les permanences privées existent et, comme prévu, les urgences de nuit ne sont assumées que par le site de Rennaz. Quant aux urgences pédiatriques, c'est le service de garde traditionnel qui assure les permanences.

Mais cela soulève plusieurs questions adressées à la Municipalité :

1. Quand peut-on espérer voir une permanence médicale active à Vevey ?
2. Où en sont les travaux sur le site du Samaritain et quand se fera le transfert des services prévus dans cette structure ?
3. Plus accessoirement, le site internet de la Ville de Vevey peut-il fournir des informations mises à jour concernant les possibilités de soins médicaux ? En effet, outre l'information obsolète à propos de la permanence à la Providence, mentionnée ci-dessus, cette même page indique actuellement un lien pour trouver un médecin dans la région sur le site de l'« annuaire du médecin » (www.annuairemedecin.ch) qui n'existe plus.

Une réponse orale immédiate pour faire le point sur la permanence médicale à Vevey est souhaitée. Les développements et réponses aux autres questions peuvent faire l'objet d'une communication écrite.

Pour le PS Vevey



Plan climat de Vevey

Des enjeux globaux à l'action local

Benoît Frund – vice-recteur « transition écologique & campus »

Plan

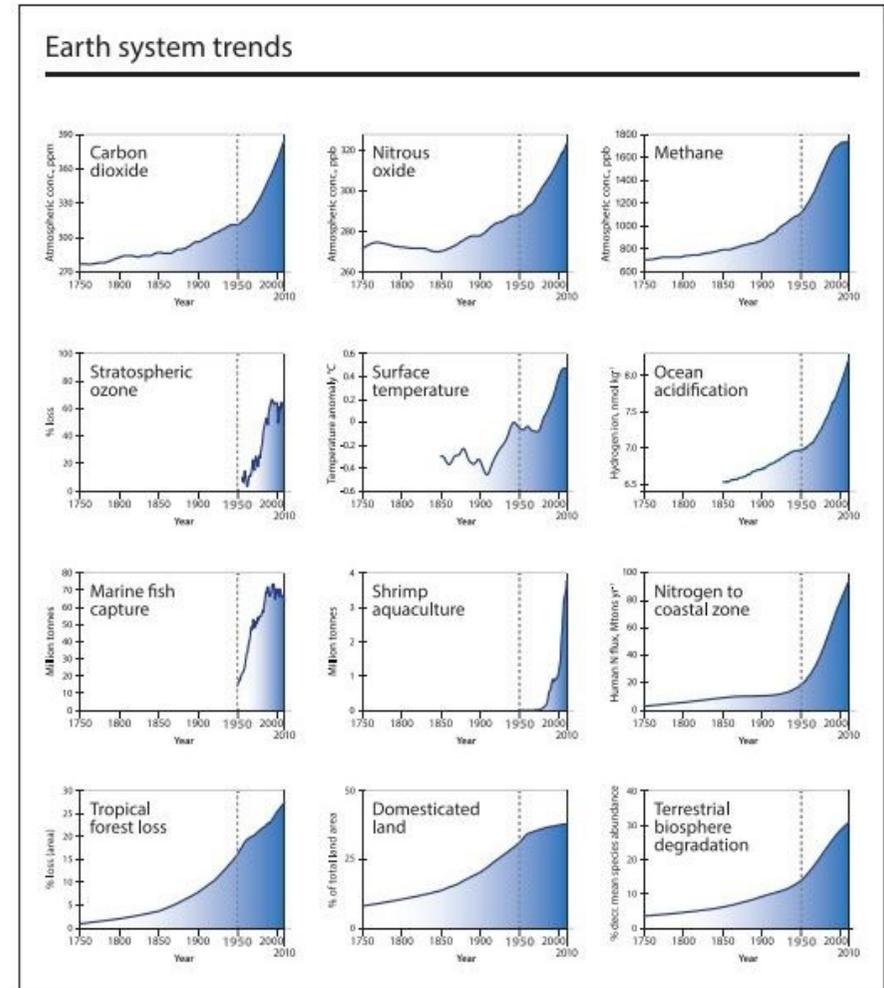
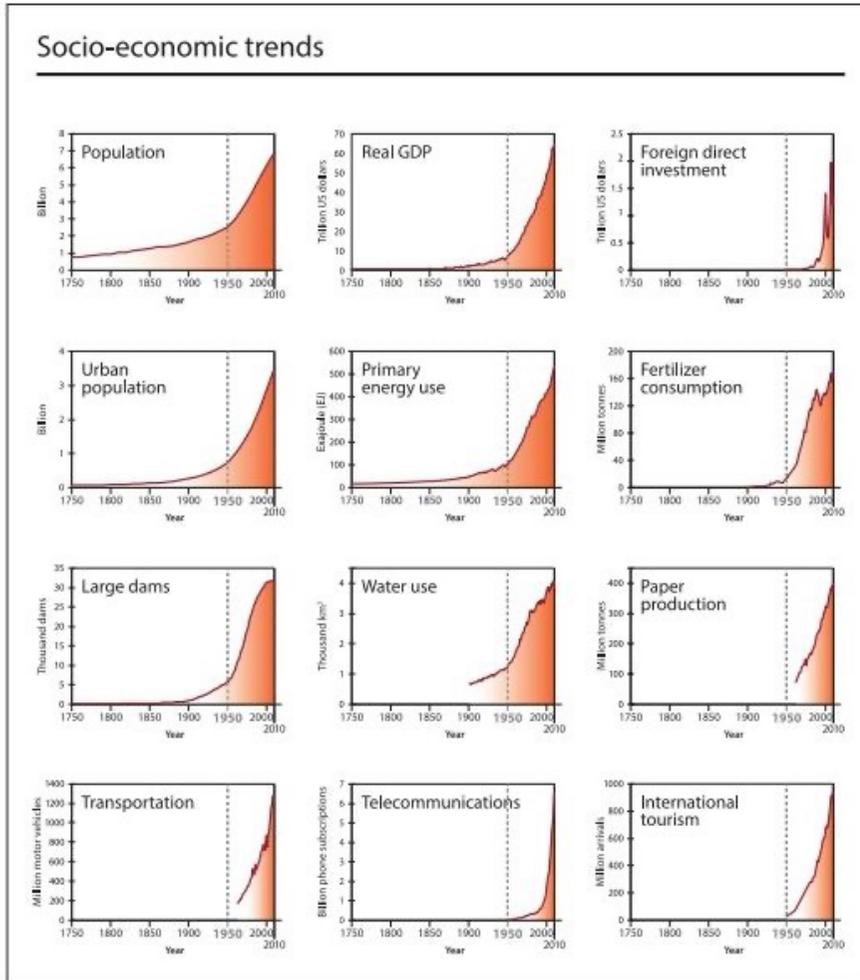
1. L'état de la connaissance en matière de climat et des signes qui ne trompent pas
2. Du constat scientifique aux actions transformatrices : de la nécessité d'agir, et vite ! Oui, mais comment?
3. Le plan climat de Vevey, la bonne échelle pour l'action





I. L'état de la connaissance en matière de climat et des signes qui ne trompent pas

La Grande accélération



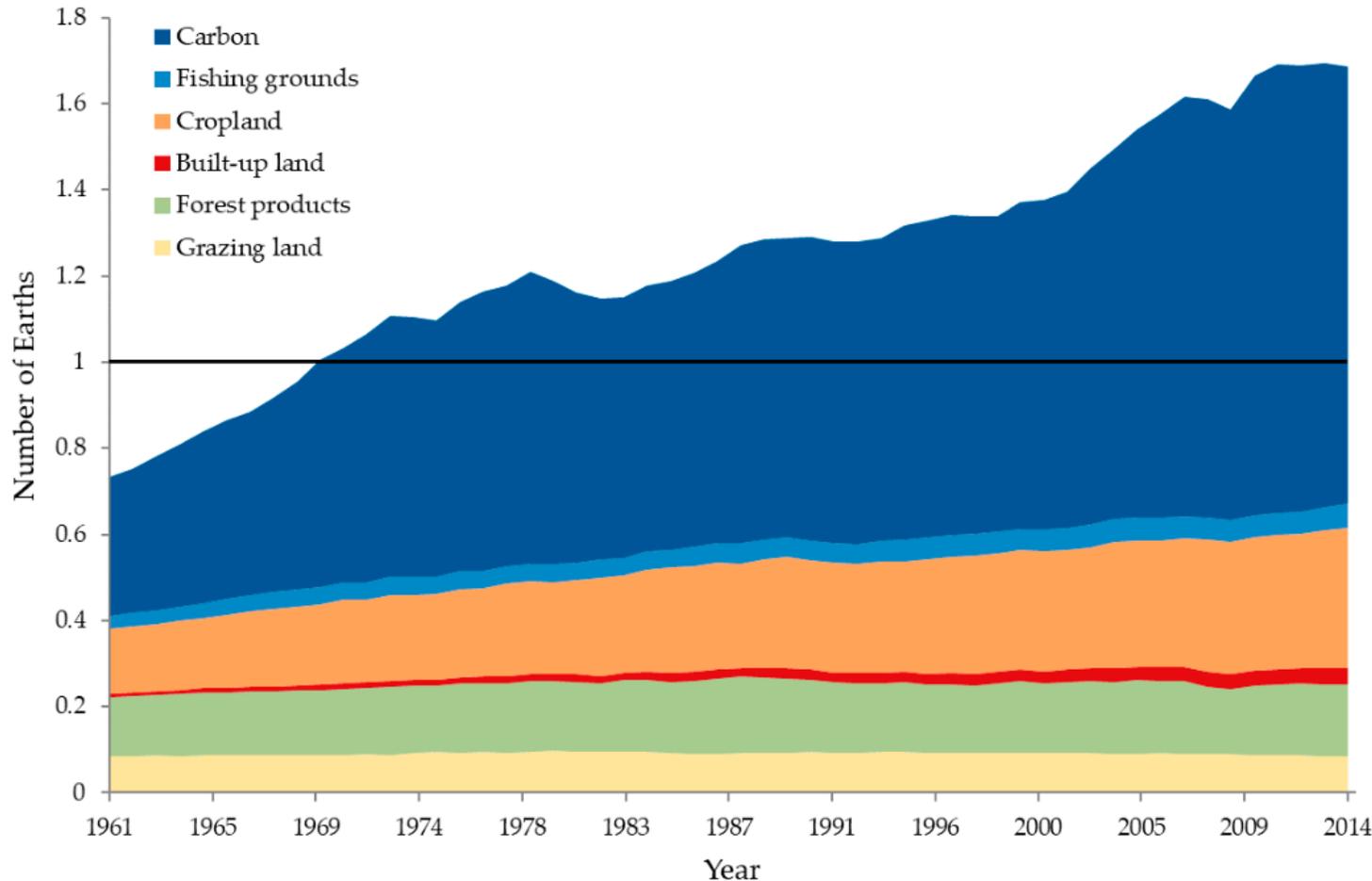
Steffen W. et al. (2015), [The trajectory of the Anthropocene: The Great Acceleration](#), *The Anthropocene Review*



Trois notions

- > **Empreinte écologique** : impact de l'humanité a sur la planète, en termes de ressources prélevées, d'émissions et pollutions créées et les dégradations infligées.
- > **Biocapacité** : capacité de la nature à se régénérer, à absorber les émissions et à réparer les impacts de l'activité humaine
- > **Limites de la biosphère** : lorsque l'*empreinte écologique* dépasse la *biocapacité*, on atteint les limites de la biosphère

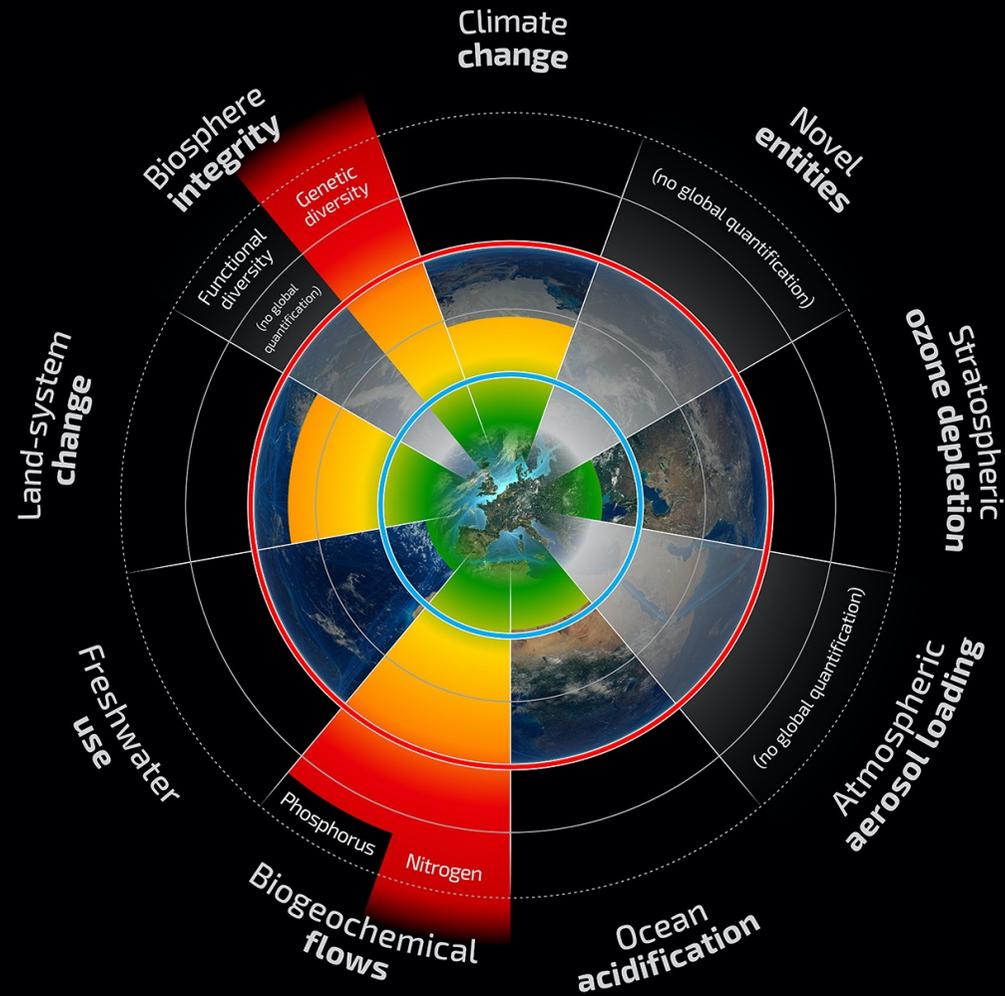
L'empreinte écologique ou combien de planètes aurons-nous besoin pour survivre?



Selon l'édition 2018 des National Footprint Accounts (Lin et al., 2018, Figure 3, p. 10).

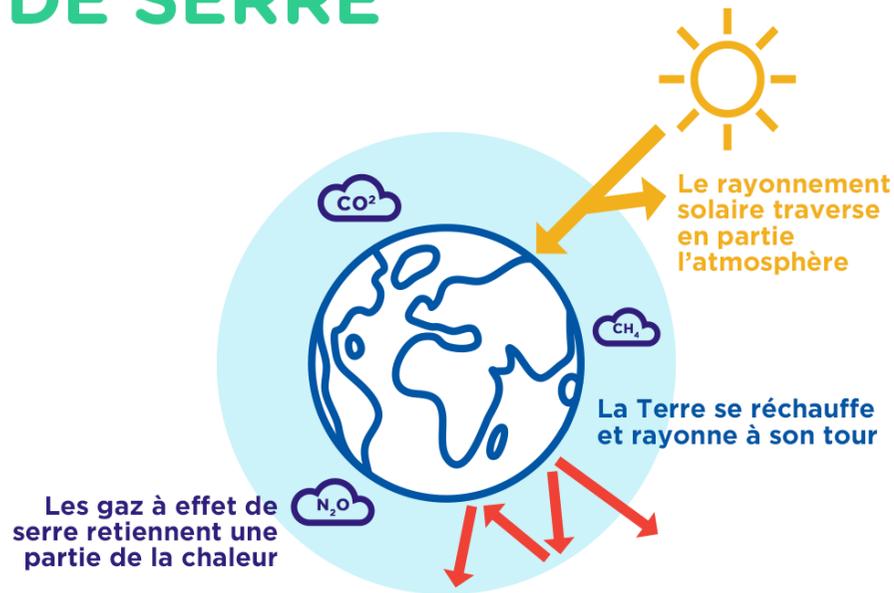
Planetary Boundaries

A safe operating space for humanity



Le réchauffement du climat, une des 9 limites

PRINCIPE DE L'EFFET DE SERRE



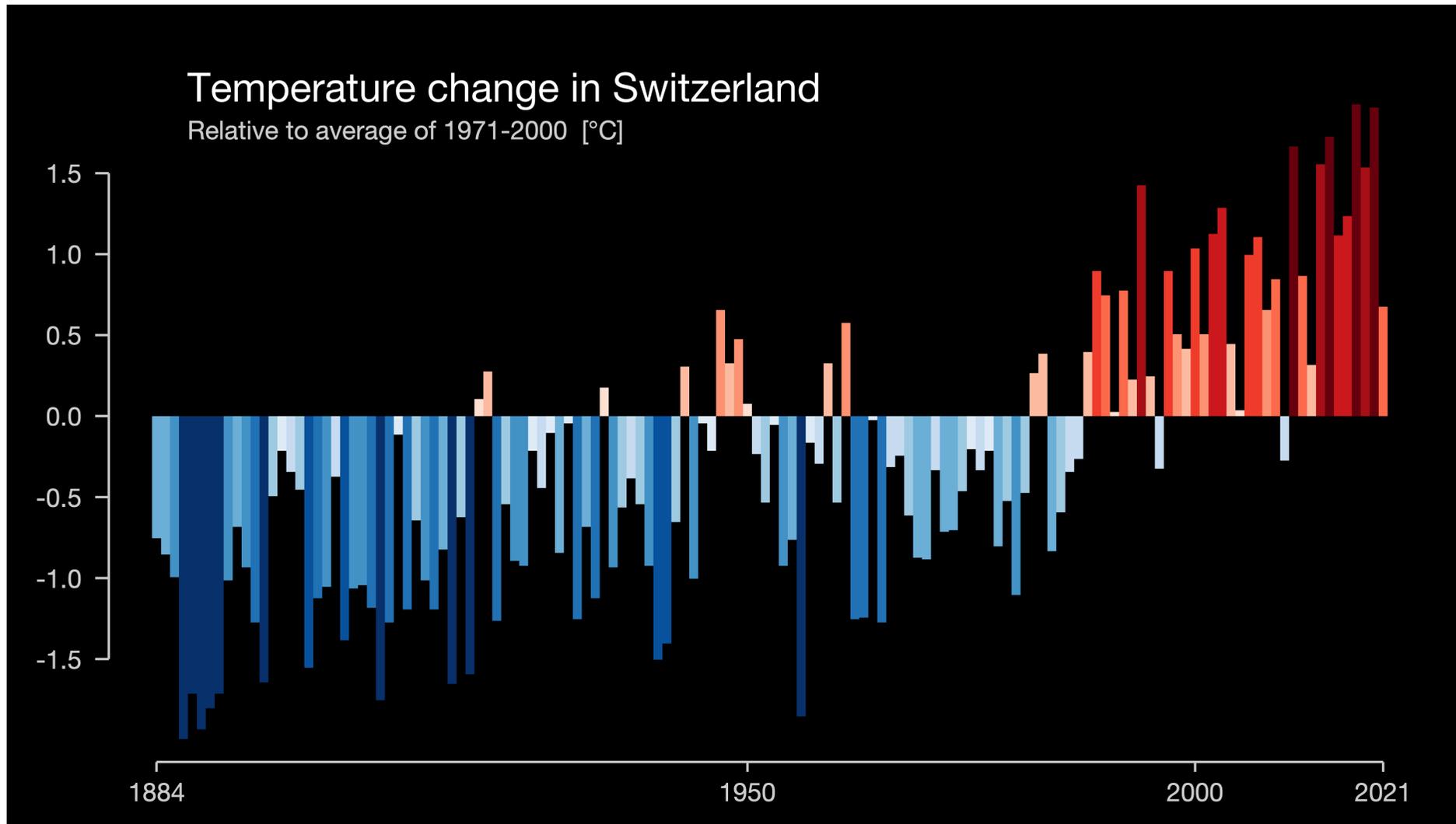
Principaux gaz à effet de serre :
- dioxyde de carbone (CO₂)
- méthane (CH₄)
- protoxyde d'azote (N₂O)

Source : convention citoyenne sur le climat, France



Source : ADEME

I. L'état de la connaissance en matière de climat et des signes qui ne trompent pas



Annual temperatures for Switzerland (1864-2021) <https://showyourstripes.info/>

© University of Reading / UK

Data : MeteoSwiss

I. L'état de la connaissance en matière de climat et des signes qui ne trompent pas

Un été 2022

DANGER D'INCENDIES

- AUCUN/FAIBLE DANGER
- DANGER LIMITÉ
- DANGER
- DANGER ÉLEVÉ

ZONES EN DÉFICIT DE PLUIE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

LE 1930 | ORM 25 M

LE 1930 | SOURCE: COPERNICUS

RTS – 25 mars 2022
RTS – 14 mai 2022
Lac des Brenets (NE), juillet 2022 photo © AFP

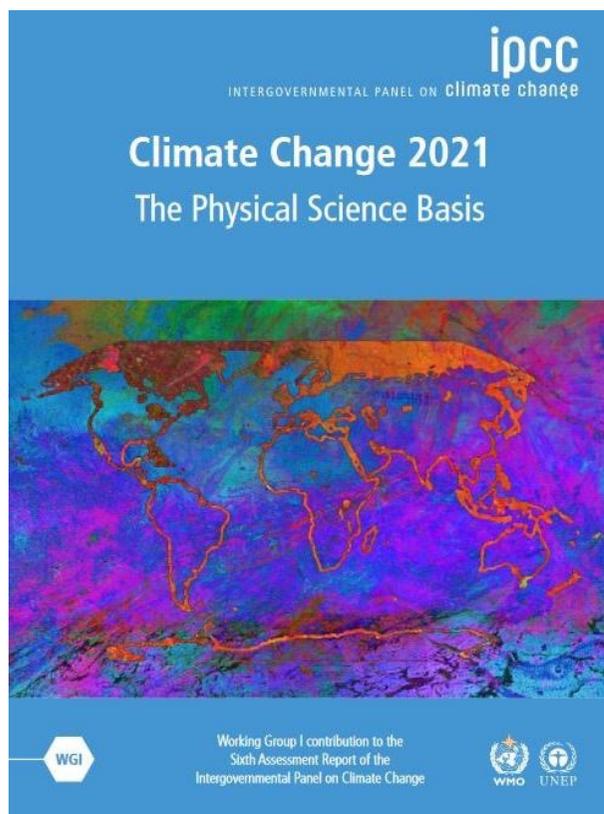


Nos glaciers fondent

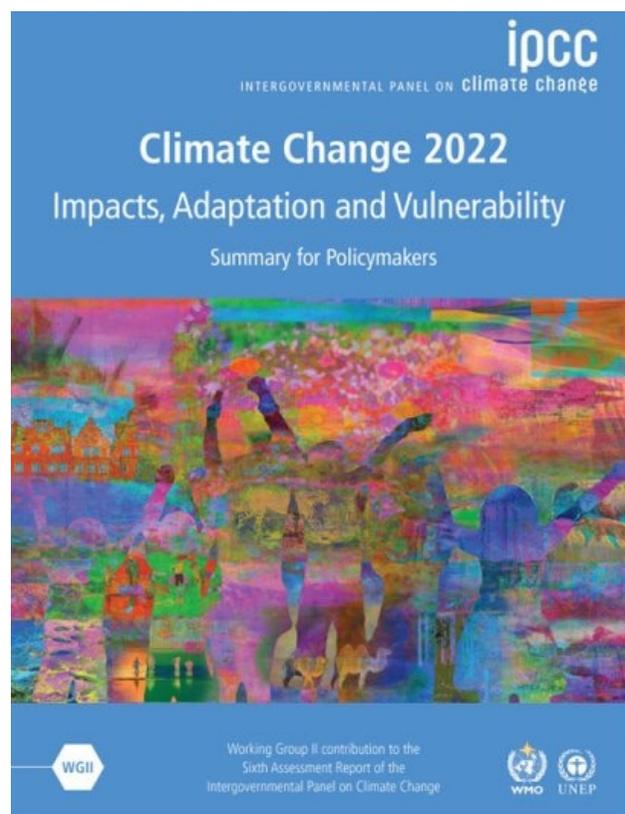


I. Les limites de la biosphère et les signes qui ne trompent pas

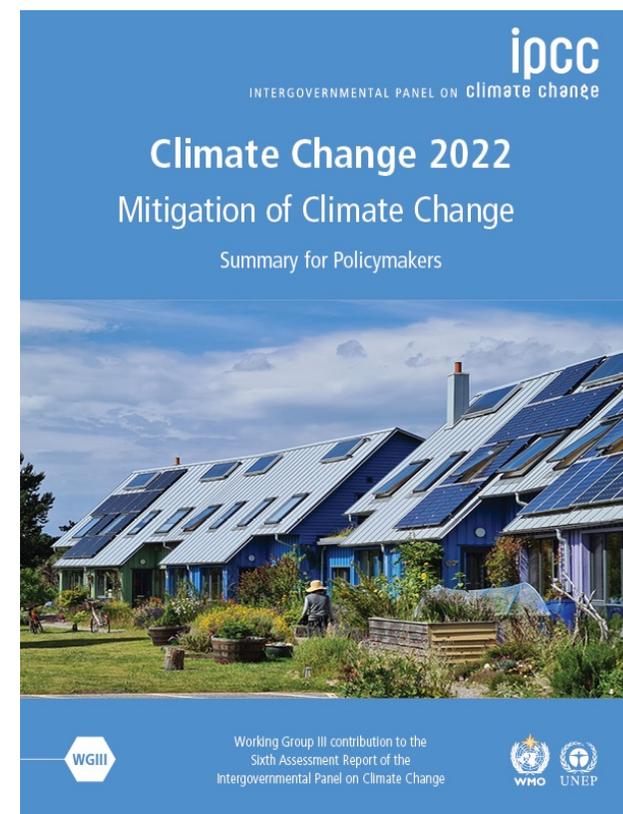
Rapports AR6 du GIEC



Août 2021



Février 2022



Avril 2022



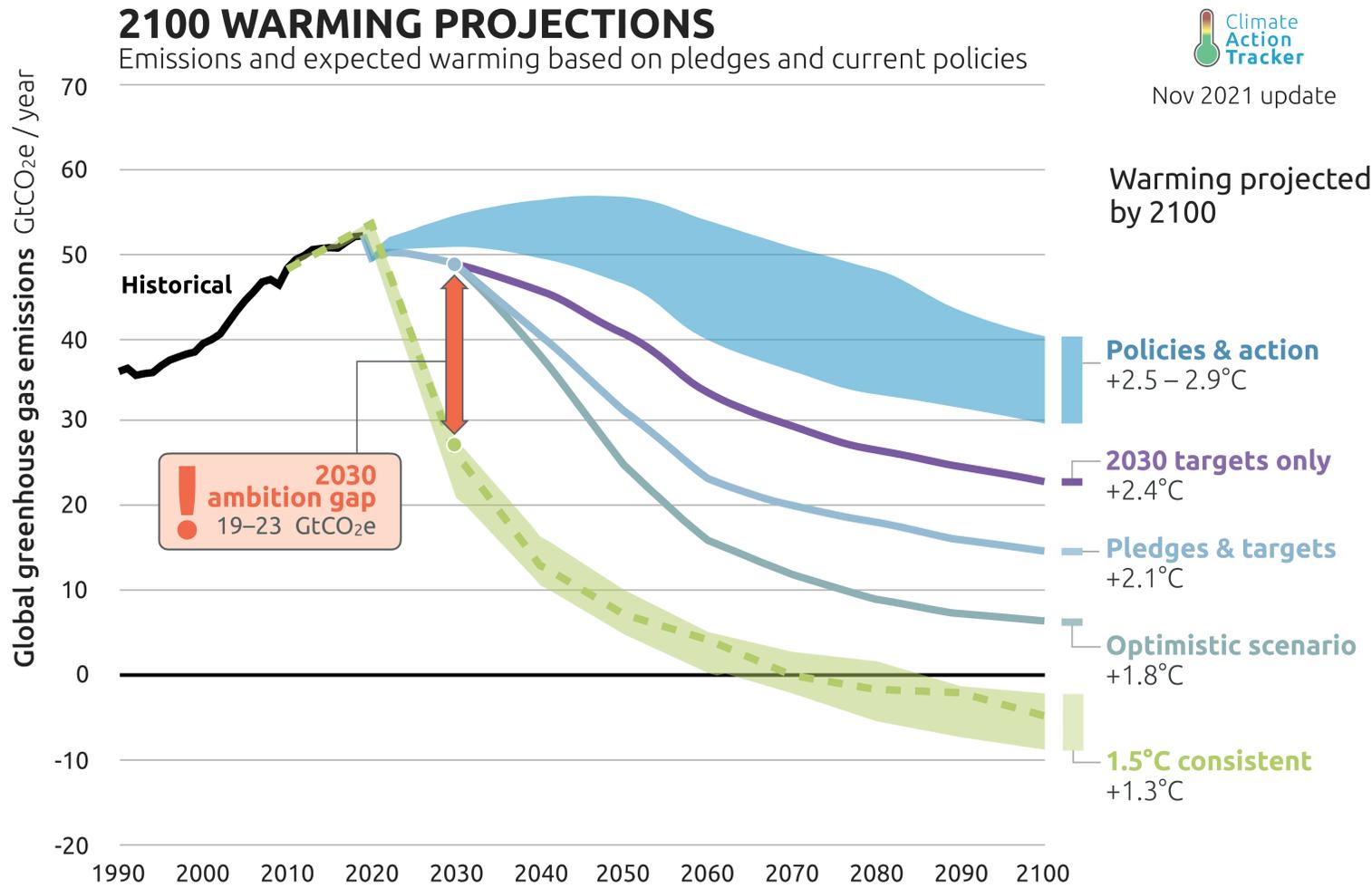
Unil

UNIL | Université de Lausanne

Que disent les rapports du GIEC?

- > Les émissions annuelles globales ont **continué de croître** entre 2010 et 2019
- > Les **10%** les plus riches (+ de CHF 25.-/j) contribuent à hauteur de **45%** aux émissions de GES globales
- > Le coût de l'inaction est plus **élevé** que celui de la réduction des émissions de GES (santé, économie, etc.)

Trajectoire sûre



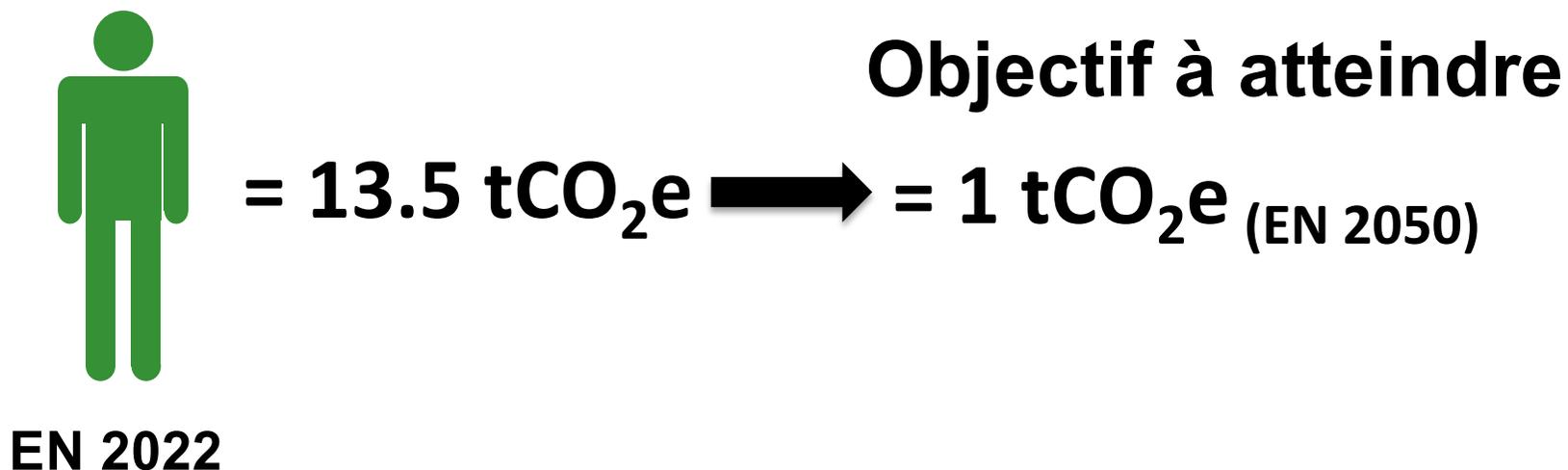
<https://climateactiontracker.org/global/temperatures/>





II. Du constat scientifique aux actions transformatrices : de la nécessité d'agir, et vite ! Oui, mais comment ?

Diviser par 13.5 nos émissions

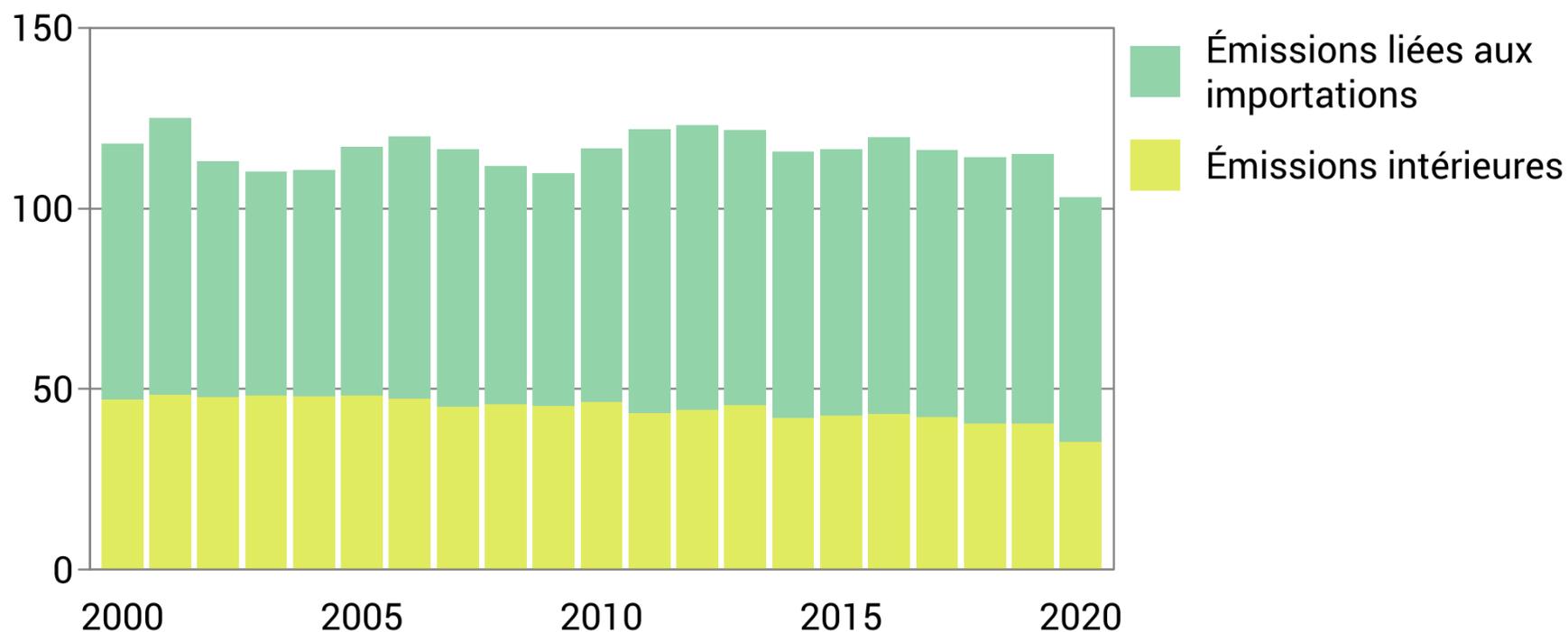


La consommation comme levier important

Empreinte gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre induites par la demande intérieure finale

Millions de tonnes d'équivalent CO2



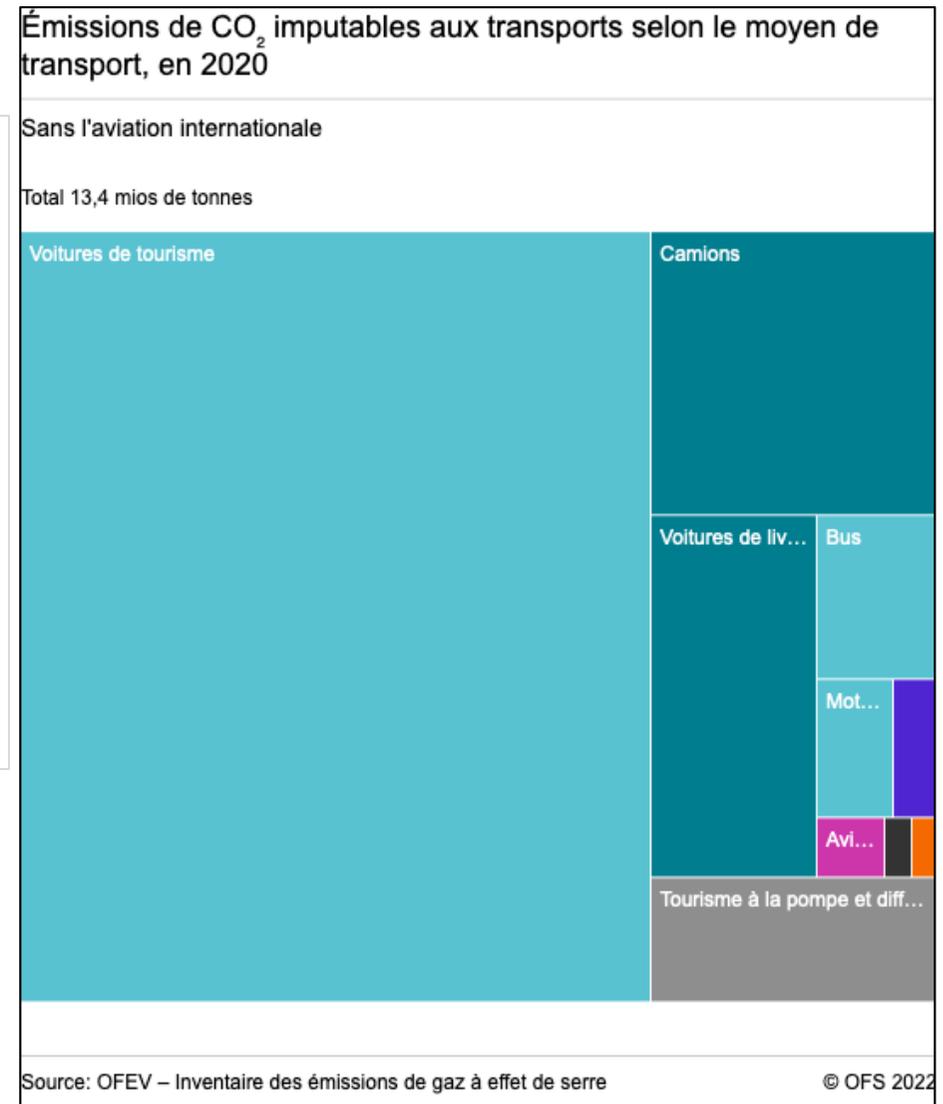
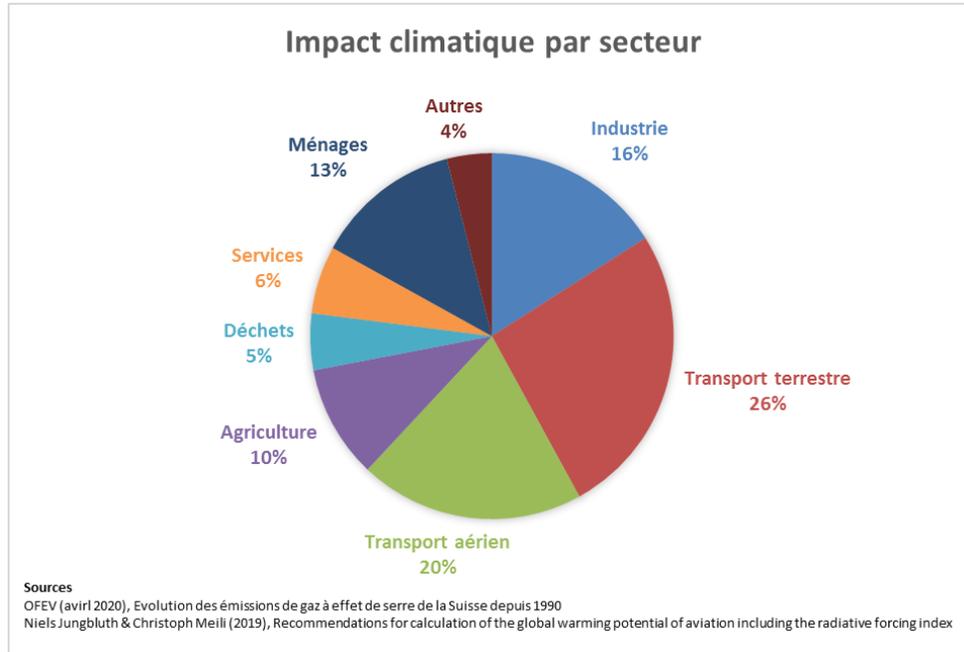
Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2022



II. Du constat scientifique aux actions transformatrices : de la nécessité d'agir, et vite !

Rouler moins !



Les plans climat comme stratégie d'action

- Stratégie de **réponse à la crise climatique** par les gouvernements locaux ou les entreprises
- **Atténuation** et **adaptation** aux changements climatiques
- Propose des objectifs et des mesures techniques, **organisés par domaines d'action** de l'administration
- **Structures** et **objectifs** très **variés**. Deux grandes familles:
 - Plans d'intentions
 - Plans d'action



Photo © Bellmann architectes

III. Le plan climat de Vevey, la bonne échelle pour l'action

Commentaires du CCD

- > En comparaison romande : « **excellent plan climat**, maîtrise très bien tous les aspects techniques et suit une **logique robuste** »
- > « Offre un niveau d'analyse et de traduction des chiffres en réalités politiques (e.g. budget carbone et trajectoires de réduction des émissions) qui est **rare et courageux** pour un plan climat officiel »
- > « Fixe des indicateurs et cibles, pour la plupart **adéquats** aux thématiques choisies, parfois particulièrement excellents (Mobilité), parfois encore lacunaires (Modes de consommation) »
- > « Mesures majoritairement en accord avec les indicateurs et cibles, parfois d'une **ambition rare** pour un plan climat »



Commentaires du CCD 2

- > « La sobriété, la consommation locale et des investissements durables sont trois aspects clés qu'on peut relever d'emblée, ouvrant la porte à des considérations **allant au-delà** de ce que la vaste majorité des plans climat intègrent. »
- > « Le bilan carbone effectué inclut non seulement les émissions indirectes, mais évalue également la répartition de celles-ci par postes principaux, ce qui est **excellent**. »
- > Démarche participative : « La restitution du processus est **très appréciable**, étant souvent minimale, voire inexistante, dans la plupart des plans climat. »



Merci de votre attention !

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Direction de l'Université

Transition écologique et campus

Benoît Frund, vice-recteur

www.unil.ch/durable